

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20191115-lmc100000019747-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/11/2019

Réception Préfet : 21/11/2019

Publication RAAD : 21/11/2019

Procès-verbal

Séance publique
du
Conseil départemental
du
26 septembre 2019

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du jeudi 26 septembre 2019

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2019, le jeudi 26 septembre de 9h40 à 12h20, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
Mme Andrée ZAÏDI

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Ludovic BOUTILLIER à Mme Martine DUVERNOIS
M. Jean LAVIOLETTE à Mme Virginie THOBOR
M. Olivier MORIN à Mme Véronique PASQUIER
Mme Béatrice RUCHETON à M. Patrick SEPTIERS
M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT

A ÉTÉ ABSENT :

M. Arnaud de BELENET

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	A - Procès-verbaux des séances des 17 mai, 14 juin et 1er juillet 2019. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2019	Adopté à l'unanimité
	B - Procès-verbaux des séances des 17 mai, 14 juin et 1er juillet 2019. Procès-verbal de la séance du 14 juin 2019	Adopté à l'unanimité
	C - Procès-verbaux des séances des 17 mai, 14 juin et 1er juillet 2019. Procès-verbal de la séance du 1 ^{er} juillet 2019	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 21 mai au 2 septembre 2019.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er avril et le 31 mai 2019.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/01	Avenant N°1 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine.	Adopté à l'unanimité
1/02	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes du Val Briard - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/03	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/04	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes Plaines et Monts de France - Avenant n°1 au contrat et conventions de réalisation pour deux projets.	Adopté à l'unanimité
1/05	Dispositif contractuel spécifique Sénart : modification du programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/07	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Trilport - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/08	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Crégy-lès-Meaux - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/09	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Chauconin-Neufmontiers - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/10	Schéma départemental d'amélioration à l'accessibilité des services au public (SDAASaP) de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
1/11	Appel à projets - Fonds de développement touristique.	Adopté à l'unanimité
1/12	Avenant n°2 précisant les modalités de versement du solde de la subvention départementale 2019 à l'Agence "Seine-et-Marne Attractivité" (SMA).	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 2)
	A - Adoption des statuts de la Société Publique Locale (SPL) "Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien".	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/13	<p>B - Adoption des statuts de la Société Publique Locale (SPL) "Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien".</p> <p>Désignation des représentants du Département à l'Assemblée générale du Conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) "Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien".</p>	Adopté à l'unanimité
1/14	Mise en place d'une convention avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) dans le cadre de la participation financière du Département au dispositif « aide à la réalisation d'un audit global de l'exploitation agricole ».	Adopté à l'unanimité
1/15	Adoption du contrat de transition écologique (CTE) de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.	Adopté à l'unanimité
1/16	Bilan d'activités 2018 de l'Assistance Technique Départementale (ATD) dans les domaines de l'assainissement, des milieux aquatiques et de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable.	Adopté à l'unanimité
1/17	Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'association Sylvaligne.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
2/01	Personnel Départemental : créations, modifications d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
	<p>A - Instauration de forfaits valorisant les investissements liés aux intérim, aux missions de formateurs internes et d'assistants de prévention, instauration d'un forfait d'IFSE, et modification des fiches de révision indemnitaire de 3 cadres d'emplois.</p> <p>Instauration de forfaits de CIA, instauration d'un forfait d'IFSE et modification des fiches de révision de régime indemnitaire de 3 cadres.</p>	Adopté à l'unanimité
2/02	<p>B - Instauration de forfaits valorisant les investissements liés aux intérim, aux missions de formateurs internes et d'assistants de prévention, instauration d'un forfait d'IFSE, et modification des fiches de révision indemnitaire de 3 cadres d'emplois.</p> <p>Instauration de forfaits valorisant les investissements liés aux intérim, aux missions de formateurs internes et d'assistants de prévention pour les agents non concernés par le RIFSEEP.</p>	Adopté à l'unanimité
2/03	Action sociale en faveur des agents du Département : modification des conditions d'attribution de la prime retraite.	Retiré de l'ordre du jour
2/04	Frais de déplacement des personnels départementaux et intervenants extérieurs.	Adopté à l'unanimité
2/05	Convention financière cadre entre les administrations associées et l'association de gestion du restaurant inter-administratif de Melun (77).	Adopté à l'unanimité
2/06	Action sociale en faveur du personnel : subvention au restaurant inter administratif de Melun.	Adopté à l'unanimité
2/07	Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Seine-et-Marne et le Département de Seine-et-Marne relative à des travaux d'aménagement à la MDPH.	Adopté à l'unanimité
3/01	Dossier d'organisation de la viabilité hivernale pour l'hiver 2019-2020.	Adopté à l'unanimité
3/02	Programme 2019 de répartition du produit 2018 des amendes de Police.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
3/03	Route départementale (RD) 619 - Contournement de Guignes sur le territoire des communes de Guignes, Andrezel, Verneuil l'Étang et Yèbles. Déclaration d'intention et ouverture de la concertation préalable du public.	Adopté à l'unanimité
3/04	Infrastructures primaires de Marne-la-Vallée - Convention Eurodisney - phase IV. Travaux du doublement du barreau C0-D0 correspondant à une partie du boulevard du Grand Fossé à Chessy. Convention avec EpaFrance.	Adopté à l'unanimité
3/05	A - Liaison Meaux/Roissy – Barreau RN3/RN2. Evictions agricoles sur le territoire des communes de Messy, Claye-Souilly, Compans et Gressy. Earl Ferme du Château	Adopté à l'unanimité
	B - Liaison Meaux/Roissy – Barreau RN3/RN2. Evictions agricoles sur le territoire des communes de Messy, Claye-Souilly, Compans et Gressy. SCEA de Choisy	Adopté à l'unanimité
	C - Liaison Meaux/Roissy – Barreau RN3/RN2. Evictions agricoles sur le territoire des communes de Messy, Claye-Souilly, Compans et Gressy. Monsieur Charles-Henri VANDIERENDONCK	Adopté à l'unanimité
	D - Liaison Meaux/Roissy – Barreau RN3/RN2. Evictions agricoles sur le territoire des communes de Messy, Claye-Souilly, Compans et Gressy. SCEA Laurent CAEKAERT	Adopté à l'unanimité
	E - Liaison Meaux/Roissy – Barreau RN3/RN2. Evictions agricoles sur le territoire des communes de Messy, Claye-Souilly, Compans et Gressy. Monsieur Hubert BOUQUIN	Adopté à l'unanimité
	F - Liaison Meaux/Roissy – Barreau RN3/RN2. Evictions agricoles sur le territoire des communes de Messy, Claye-Souilly, Compans et Gressy. EARL du PILOUVET	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	<p>G - Liaison Meaux/Roissy – Barreau RN3/RN2. Evictions agricoles sur le territoire des communes de Messy, Claye-Souilly, Compans et Gressy.</p> <p>Madame Isabelle GODART</p>	Adopté à l'unanimité
	<p>H - Liaison Meaux/Roissy – Barreau RN3/RN2. Evictions agricoles sur le territoire des communes de Messy, Claye-Souilly, Compans et Gressy.</p> <p>Monsieur Hassan FERE</p>	Adopté à l'unanimité
3/06	Reclassement de la route départementale (RD) 19a dans la voirie communale de Montceaux-les-Meaux.	Adopté à l'unanimité
3/07	Attribution d'une subvention à l'Association Prévention routière pour la réalisation d'actions de sensibilisation des collégiens aux risques routiers.	Adopté à l'unanimité
3/08	Création d'une Commission d'Indemnisation Amiable dans le cadre des travaux du TZen2.	Adopté à l'unanimité
3/09	<p>A - Transport à la Demande (TAD) : Projets de conventions pour le Proxi'Bus Plus de Pep's (secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée) et le Proxi'Bus de l'Orée de la Brie (secteur Brie-Comte-Robert).</p> <p>Convention du TAD Proxi'Bus Plus de pep's</p> <p>B - Transport à la Demande (TAD) : Projets de conventions pour le Proxi'Bus Plus de Pep's (secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée) et le Proxi'Bus de l'Orée de la Brie (secteur Brie-Comte-Robert).</p> <p>TAD Proxi'Bus de l'orée de la Brie</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p> <p>(Abstentions : 6)</p> <p>Adopté à l'unanimité</p> <p>(Abstentions : 6)</p>
3/10	Carte SCOL'R : modification du montant du duplicata.	Adopté à l'unanimité
4/01	Appel à projet pour l'augmentation du nombre de places en dispositif de mise à l'abri et d'accueil de courte durée et en dispositif diffus comprenant l'accompagnement éducatif et l'accompagnement à la vie quotidienne de mineurs non accompagnés.	Adopté à l'unanimité
4/02	Avis d'appel à projet pour la création de 300 mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et 300 mesures d'AEMO Renforcée.	Adopté à l'unanimité
4/03	Politique départementale de l'attractivité et de la présence des professionnels de santé en Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
		(Abstentions : 8)
4/04	Création expérimentale de deux unités de soins prolongés complexes pour 24 personnes adultes lourdement handicapées sur le territoire de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/05	Avenant de prolongation du contrat de délégation de service public relative à l'exploitation du service départemental de téléassistance au profit des personnes âgées et des personnes adultes handicapées.	Adopté à l'unanimité
4/06	Avenant à la convention d'objectifs et de moyens d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile.	Adopté à l'unanimité
4/07	Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT) : charte d'engagement "Pair-Aidance".	Adopté à l'unanimité
4/08	Avenant n°1 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2019-21 du 24 juin 2019.	Adopté à l'unanimité
4/09	Rapport d'activité du Fonds de Solidarité Logement 2018.	Adopté à l'unanimité
4/10	A - Subventions aux associations oeuvrant pour l'insertion des jeunes pour l'année 2019. Convention 2019 visant à formaliser le soutien du Département aux Missions locales.	Adopté à l'unanimité
	B - Subventions aux associations oeuvrant pour l'insertion des jeunes pour l'année 2019. Convention 2019 visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département et l'Association "Ecole de la 2ème chance de Seine-et-Marne".	Adopté à l'unanimité
	C - Subventions aux associations oeuvrant pour l'insertion des jeunes pour l'année 2019. Convention 2019 visant à formaliser le soutien du Département aux associations A.D.S.E.A ; LE RELAIS JEUNES ; LA ROSE DES VENTS ; A.R.I.L.E.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
4/11	Subvention à l'association La Rose des Vents au titre de l'insertion sociale des gens du voyage.	Adopté à l'unanimité
4/12	Conventions de partenariat avec les associations de La Rose des Vents et du Rocheton relatives à la gestion et à la	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	médiation des grands passages des gens du voyage sur le Département.	
5/01	Approbation du programme relatif à l'extension/restructuration de la demi-pension et restructuration du collège "Robert Buron" à Nandy.	Adopté à l'unanimité
5/02	Dotations globales de fonctionnement des collèges publics - Année 2020.	Adopté à l'unanimité
5/03	Prise en charge par le Département des dépenses de gaz et d'électricité des collèges. Participation des usagers de la demi-pension et des bénéficiaires de concession de logement.	Adopté à l'unanimité
5/04	Convention de restauration entre la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, le Département, le collège François Villon et la société Elios.	Adopté à l'unanimité
5/05	Subvention pour l'équipement des agents d'entretien technique des collèges publics engagés dans l'expérimentation de la mise en place du guide de maintenance.	Adopté à l'unanimité
5/06	Modification de la sectorisation des collèges Condorcet, Jean Moulin et Monthéty à Pontault-Combault.	Adopté à l'unanimité
5/07	Charte départementale des écoles multisports (EMS).	Adopté à l'unanimité
6/01	Politique départementale en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique.	Adopté à l'unanimité
6/02	Contrats triennaux de développement culturel.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
6/03	Avenant au contrat d'objectifs et de moyens de la Scène Nationale La Ferme du Buisson relatif à la candidature du centre d'art contemporain au label d'intérêt national.	Adopté à l'unanimité
6/04	Désignation d'un membre du Conseil d'exploitation de la Régie autonome dite "Service GAIA".	Adopté à l'unanimité
7/01	Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne VALOPHIS HABITAT (réaménagement de 9 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/02	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM France Habitation (réaménagement de 5 prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).	Adopté à l'unanimité
7/03	Garantie d'emprunt en faveur de la Société d'Economie Mixte Aménagement 77 (réaménagement de deux prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).	Adopté à l'unanimité
7/04	Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme d'HLM Antin Résidences (transfert de prêt PLS de DEXIA Crédit Local à la Caisse des Dépôts et Consignations).	Adopté à l'unanimité
7/05	Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme d'HLM 1001 VIES HABITAT (réaménagement de 9 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).	Adopté à l'unanimité
7/06	Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme d'HLM VILOGIA (réaménagement d'un emprunt auprès du Crédit Foncier de France).	Adopté à l'unanimité
7/07	Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme d'HLM MON LOGIS (acquisition en VEFA de 16 logements à Misy-sur-Yonne).	Adopté à l'unanimité
7/08	Mainlevée de l'inscription d'une affectation hypothécaire consentie par la Fédération des Sociétés Juives de France au Département de Seine-et-Marne en contrepartie d'une garantie d'emprunt.	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le
Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Bonjour à tous, je vous invite à prendre place.

Alors le quorum étant largement atteint je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil départemental. Nous avons un certain nombre de nos collègues excusés : Ludovic BOUTILLIER qui donne pouvoir à Martine DUVERNOIS, Béatrice qui me donne pouvoir, Sinclair VOURIOT qui donne pouvoir à Geneviève SERT et Olivier Morin qui donne pouvoir à Véronique PASQUIER.

Sur le calendrier, la prochaine séance aura lieu le vendredi 15 novembre à 20h30. Les commissions techniques se réuniront le mardi 12 novembre et la commission des finances le mercredi 13 novembre, à 14h30. La prochaine commission permanente se tiendra le 4 novembre, à 9h30 et puis sur vos pupitres, vous allez trouver des assemblées pour l'année 2020. Je vous propose qu'à la suite de notre séance, nous enchaînions par la commission permanente. Et donc, on verra si tout tient dans la matinée ou pas.

Alors un petit rappel des manifestations : donc demain se tiendra le 58^e congrès des maires de Dammarie-les-Lys, le 29 septembre, c'est-à-dire dimanche, la Rando des 3 châteaux, le 3 octobre se tiendra le quatrième forum de l'offre médico-sociale en Seine-et-Marne, le 5 octobre la Journée des plantes et des jardins, à Jossigny et dans le cadre du mois de l'aidant, il y aura différentes journées organisées par le Conseil départemental, à partir du 7 octobre. Le 13 octobre, la nouvelle édition de La Ronde à vélo, dans la forêt de Fontainebleau. Le 18 octobre, les Assises du tourisme et le vendredi 8 novembre, il y aura l'inauguration du collègue Lucie Aubrac, à Montévrain. Et il y aura également la remise du prix départemental de la chanson. Cette année cette remise s'effectuera à Meaux.

Alors quelques mots, d'abord et avant toute chose, bien sûr, je souhaiterais que notre Assemblée ait une pensée toute particulière pour Olivier MORIN qui vient d'être frappée par le plus cruel des deuils, celui qui vous prive d'un enfant. Et bien sûr je tiens à lui exprimer personnellement, et en notre nom à tous, de tout notre soutien dans cette épreuve vraiment très cruelle.

Sans transition, c'est toujours un petit peu délicat, une autre information : c'est la nomination officielle de Christophe DENIOT, au poste de Directeur général des Services. Bien sûr on sait que, en plus de son cœur de métier qui est le pilotage de l'administration, il va œuvrer dans la plus grande proximité avec Gilles PIRMAN. Ce sont deux fins connaisseurs de notre Collectivité, de ses personnels, comme de ses compétences et ils vont travailler de concert avec l'exécutif, dans cet esprit d'efficacité et de bienveillance auquel je suis, vous le savez, très attaché.

Alors nous accueillons un certain nombre de collaborateurs : Monsieur Patrice PLUQUET, qui assumera le poste de secrétaire général de la Direction générale adjointe de l'environnement, de déplacements et de l'Aménagement du territoire. Monsieur Sundar RAMANADANE, au poste de secrétaire général à la direction générale des solidarités et puis Madame Julie VIAL, qui est secrétaire générale de la DGA ressource. Voilà, je ne la voyais pas. Et puis donc également, le retour de Madame Christine BERTRAND, au poste de directrice des systèmes d'information et du numérique. Alors nous leur souhaitons, bien sûr, pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Je vous informe également du lancement d'une mission de pilotage, que j'ai confiée à Andrée ZAÏDI, afin d'identifier et de mettre en œuvre les solutions d'optimisation du fonctionnement de la MDPH et pour remédier aux difficultés récurrentes que nous rencontrons depuis un certain temps. Andrée, je vous souhaite bon courage. Et puis vous savez que le Département a lancé une nouvelle politique cyclable au travers d'un plan vélo, que nous en avons dévoilé il y a quelques jours, qui participe à notre objectif de concilier attractivité et environnement, autour d'une politique axée sur les mobilités douces et respectueuse du cadre de vie. Dans ce cadre, je lancerai prochainement une mission sur la pratique du vélo en Seine-et-Marne, que je confierais à Nathalie BEAULNES-SERENI, en collaboration bien

évidemment avec l'ensemble des acteurs de ce domaine, au niveau des routes, au niveau de l'attractivité. Donc merci à Nathalie d'avoir accepté cette mission.

Chers collègues, comme chaque année cette rentrée est riche et nous mobilise déjà sur plusieurs fronts et je crois pouvoir dire que nous l'avons entamée dans de très bonnes conditions. D'abord la rentrée scolaire, de plus de 70 000 collégiens seine-et-marnais, s'est très bien passée aussi bien dans les bâtiments, qui ont été terminés à temps, que dans les transports et grâce notamment à la mobilisation sans failles des services du Département, que je remercie. La Seine-et-Marne culturelle était également à l'honneur, en cette rentrée. Vous n'êtes pas sans savoir que le château de Rosa Bonheur, ayant été sélectionné, le week-end dernier, parmi les heureux bénéficiaires du loto du patrimoine, avec à la clé un chèque de 500 000 euros décernés par le Président de la République et Stéphane BERN.

Après les Journées du patrimoine de la semaine dernière, la rentrée culturelle sera aussi ponctuée de nombreux rendez-vous, telle que la découverte du jardin du musée Stéphane MALLARMÉ, temps pendant lequel les Seine-et-Marnais pourront également s'aventurer à l'intérieur du musée pour découvrir l'exposition « MALLARMÉ invite » qui est un concept novateur où plusieurs artistes seront mis à l'honneur en s'invitant autour de la célèbre petite table en bois où MALLARMÉ avait l'habitude de s'entourer des peintres, des sculpteurs et des écrivains les plus en vue.

Le séminaire des cadres, un nouveau temps fort dédié aux agents piliers de notre institution, nous a permis de nous rassembler, d'échanger et surtout de réitérer notre objectif commun, à savoir bâtir une véritable culture managériale fondée sur trois valeurs fondamentales, que j'ai indiquée à ma prise de fonction : la bienveillance, l'innovation et l'efficience.

Les toutes premières assises de la ruralité, organisée jeudi dernier à Provins, avec les élus des territoires ruraux, ont été une vraie réussite, à la hauteur de notre ambition et du travail fourni par les services et mes collaborateurs du cabinet. Ce fut une rencontre riche d'échanges, de témoignages concrets. Celle-ci nous a permis de mettre en valeur l'action du Département en faveur des communes et des intercommunalités et aussi de rappeler notre engagement résolu, en faveur d'un aménagement équilibré du territoire seine-et-marnais. Ce fut également l'occasion de mettre à l'honneur les dispositifs d'accompagnement des territoires, lancés par notre majorité. Je veux bien entendu parler de notre politique contractuelle ambitieuse et régulièrement enrichie de nouveaux dispositifs, comme le FAC, que nous avons voté la dernière fois, de notre agence d'ingénierie ID77, dont les offres de services connaissent également un succès significatif. La boucle est bouclée, le Département peut aider les communes de Seine-et-Marne à construire leurs projets, ainsi qu'à les financer. Et si cette politique d'accompagnement des territoires vise à permettre aux collectivités de concrétiser leurs initiatives structurantes, je vous rappelle qu'elles participent aussi, d'une certaine idée, de l'attractivité du territoire seine-et-marnais. Une attractivité homogène et équilibrée, qui bénéficie à l'ensemble de notre territoire. En matière d'attractivité, cette rentrée est singulièrement marquée par le lancement de notre démarche de stratégie de marketing territorial, qui permettra de forger et de promouvoir une véritable identité seine-et-marnaise. Il y aura le 18 octobre, les premières Assises du tourisme, qui seront l'occasion de mettre en valeur notre nouvelle politique en faveur du *slow*-tourisme, soit la promotion de nouveaux modes de découverte de notre territoire, via les itinéraires EuroVélo-routes, les balades pédestres, équestres ou encore fluviales.

L'attractivité du territoire, c'est également d'abord la modernisation de notre réseau routier. Nous sommes désormais loin du 83^e rang national de 2014. Ces travaux se poursuivent, mais aussi celles de nos infrastructures de transport, je pense bien sûr au projet du TZen2, qui va connaître une étape importante avec la pose de la première pierre le 8 octobre prochain, à la Grange-la-Prévôté, pour annoncer les premiers travaux engagés sur les tronçons situés sur les territoires de Lieusaint et Savigny-le-Temple. Cette nouvelle dynamique sera également

renforcée par le lancement prochain du nouveau cahier thématique du livre blanc consacré au projet de territoire. Ce projet qui vise à décliner la vision stratégique du Département dans les territoires permettra aussi de porter la voix de ces derniers, auprès des instances supra-départementales et de faire converger les visions et les trajectoires de projets entre les EPCI, pour positionner le Département comme un véritable ensemble, lier des territoires seine-et-marnais.

Je souhaite, bien sûr, dire un mot aussi sur les sapeurs-pompiers. Ce qui mobilise le Département depuis le mois de juillet, avec la Présidente, avec le Directeur, nous avons entendu les demandes légitimes de nos sapeurs-pompiers, et d'ores et déjà apporté des réponses concrètes par renforcement des moyens alloués SDIS, d'une part, et un engagement d'effectifs supplémentaires, d'autre part. Mais il faut aller plus loin et c'est pour cela que j'ai interpellé le ministre de l'Intérieur, pour permettre la création d'un centre départemental des appels d'urgence, visant à améliorer la nécessaire complémentarité entre le SDIS et les autres services d'urgence. Nous avons également exprimé la nécessité que soit engagée, au plus haut niveau de l'État, une remise à plat complète du service d'organisation des urgences et de l'accès aux premiers soins. Bien évidemment, je rappellerai que les agressions dont ont été victimes nos pompiers à Champagne-sur-Seine, il y a quelques jours, sont totalement intolérables. Je pense que cette pensée est partagée par l'ensemble de l'Assemblée. On ne touche pas à nos pompiers.

Je vous invite maintenant à ouvrir cette séance de rentrée. Celle-ci appelle 66 rapports, plus une question orale, que je vous propose de traiter en fin de séance.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Donc, je vous propose de presser en mémoire 0/01, qui concerne les rapports des séances du 14 juin et 1^{er} juillet. Y a-t-il des observations sur ces comptes rendus. Tout le monde est d'accord pour adopter ? Parfait.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 0/02, qui est donc la liste des décisions que j'ai prises du 21 mai au 2 septembre, en fonction des délégations que vous m'avez accordées. Pas de problème particulier ?

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 0/03 concerne les marchés et avenants notifiés entre le 1^{er} avril et le 31 mai. Donc je vous demande de bien vouloir en prendre acte. Tout le monde est d'accord, pas de problème ?

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Et je vous propose de passer en mémoire le 1/01, qui est un avenant au CID de la Communauté d'agglomération de Melun au Val-de-Seine. Et c'est à Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Oui, merci Président, chers collègues, ça concerne effectivement la commune de Dammarie-les-Lys qui souhaite abandonner une action sous maîtrise d'ouvrage communale, qui était la construction d'un équipement sportif, pour la remplacer par l'aménagement d'espaces verts sur les avenues Gabriel PÉRI et de la forêt à Dammarie-les-Lys. Tout cela évidemment, en enveloppe constante.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour cette modification ?

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/02, c'est le CID du Val Briard. Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Alors le CID de la communauté de communes du Val Briard, qui sera assez simple puisqu'il y a une action, une action qui concerne la création d'un pôle culturel à la ferme Jean-Jacques BARBAUX, à la ferme des Vieilles Chapelles, qui induira la construction d'une salle de spectacles de 420 places, de loges et une salle de répétition, d'ateliers pédagogiques. Et donc l'intégralité de l'enveloppe, qui s'élève à 919 000 euros, sera affectée à cette unique action dont le coût est estimé à 5 700 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pour les finances Jean-Marc CHANUSSOT ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord ?

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Merci, le 1/03 concerne le CID du pays de Meaux.

M. LAVENKA. Alors oui, qui sera le premier CID nouvelle formule, nouvelle génération. Là aussi une grande simplicité, puisque l'enveloppe de ce Contrat intercommunal de Développement s'élève à 3 220 000 euros. Cette communauté d'agglomération a un tout petit peu moins de 200 000 habitants. La communauté d'agglomération portera une action unique, qui est la construction d'un pôle d'enseignement musical. Donc l'intégralité de la somme qui lui est affectée sera fléchée sur cette action, c'est un coût estimé, pour la construction de ce pôle d'enseignement musical, à 800 000 euros. Et il y aura une seconde action dans ce CID, qui concerne cette fois le Syndicat intercommunal du collège de Trilport, qui va aménager une gare routière pour le collège du Bois de l'Enclume à Trilport. Le coût de cette action est estimé à 295 000 euros. L'affectation précise, la ventilation précise sera effectuée un peu plus tard.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc CHANUSSOT pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problèmes particuliers ?

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/04, c'est le CID de Plaine et Monts de France. Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. C'est la communauté de communes, elle-même, et puis les communes d'Oissery et de Saint-Pathus, qui souhaitent modifier leur programme d'action. Concernant la communauté de communes, elle abandonne une action qui était la création d'un centre technique municipal, pour une raison assez simple, c'est qu'ils étaient en fait positionnés à l'extérieur du périmètre géographique de la communauté de communes. Elle substitue par une action qui est la création d'un centre de santé intercommunal, pour un coût estimé à 275 000 euros. Et la commune, pour être tout à fait complet, la commune d'Oissery donc, supprime une action d'aménagement de sécurité de pistes cyclables, pour aménager un nouvel ALSH et enfin la commune de Saint-Pathus abandonne une action aménagement équipement de la salle de spectacles du pôle culturel, par des travaux d'aménagement et d'extension de la cantine.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pour les Finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Avis conforme.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/05, c'est le dispositif spécifique pour Sénart. Olivier. LAVENKA.

M. LAVENKA. Pour Sénart et précisément pour les communes de Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis, qui souhaitent modifier leur programme d'action. Donc s'agissant de la commune de Savigny, la commune substitue aux actions réfections de voirie communale, la construction d'une crèche municipale. Et la commune de Vert-Saint-Denis substitue à l'action travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire freiné, l'agrandissement du musée-école.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc CHANUSSOT.

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problèmes ?

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Après nous commençons les 1^{er} FAC., avec Trilport.

M. LAVENKA. Le premier FAC donc, pour la commune de Trilport. Là aussi d'une grande simplicité, puisqu'il y aura un FAC doté de 6 000 euros, compte tenu de la strate démographique de la commune. Et la commune propose la rénovation ou restructuration de l'école élémentaire Jacques-PRÉVERT et l'intégralité des 6 000 euros sera affectée à cette unique action.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Marc CHANUSSOT, toujours.

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problèmes sur ce FAC ?

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/08, c'est le FAC, aussi, de Crégy-lès-Meaux.

M. LAVENKA. Donc en fait vous avez compris que c'est les FAC des communes du ressort de la communauté d'agglomération de Meaux, puisqu'on a basculé dans le nouveau dispositif. Donc il y a une logique que ce soient ces communes qui en bénéficient d'abord parce qu'elles étaient engagées depuis longtemps dans la réflexion sur la conclusion du CID. Donc pour Crégy-lès-Meaux, on est à 300 000 euros de subvention départementale et la commune propose deux actions : la construction d'une maison médicale, une subvention départementale attendue à 172 000 et des travaux de voirie rue Henri BARBUSSE pour deux phases de travaux. La subvention définitive sera arrêtée à un tout petit peu plus tard.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Marc CHANUSSOT ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant le FAC Chauconin-Neufmontiers.

M. LAVENKA. Oui, donc le troisième FAC que nous examinons aujourd'hui, de 300 000 euros également, pour la réfection et l'aménagement de voiries communales du lotissement Les Coteaux ainsi que la construction d'un centre technique municipal.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Marc CHANUSSOT ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

N° 1/10

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous allons maintenant regarder le schéma départemental d'améliorations et accessibilités des services au public. Et le rapporteur, c'est Jérôme GUYARD.

M. GUYARD. Oui Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. Il s'agit donc de ce schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Seine-et-Marne. Ce schéma est prévu donc par l'article 98 de la loi NOTRe. Son objectif est de diagnostiquer les enjeux d'accessibilité aux services publics, tant dans les secteurs présentant un déficit, que dans ceux où les publics rencontrent des difficultés, tout en prenant en compte de plusieurs critères : temps et facilité d'accès, disponibilité, coûts et niveaux du service et informations. Ce projet de Schéma départemental a été rédigé conjointement avec les services de l'État. Je vous ferai grâce de la lecture du document qui est annexé, parce qu'il est assez dense, mais je pense que chacun en a pris connaissance. Donc les services de l'État, ces derniers ont alimenté le volet relatif aux services publics de proximité, le développement des Maisons de services au public, les MSAP. Et les services du Département, ont pour leur part, alimenté les volets désertification médicale, services numériques et transports mobilités. Les actions proposées dans le cadre du schéma ont fait l'objet d'une concertation auprès des intercommunalités seine-et-marnaises et ont été présentées devant les élus régionaux, en novembre 2017. Pour rendre ce schéma définitif, la Préfète doit prendre un arrêté, après avoir recueilli l'avis du Conseil départemental. Cependant, le contexte actuel de recul des services publics de l'État en zone rurale, la fermeture de bureaux de poste, de classes, d'administration, de maternités, posent la question de l'engagement de l'État sur ces enjeux et de la portée réelle de ce schéma, au-delà de son adoption formelle. Il apparaît donc, ainsi nécessaire que l'échelon départemental soit mieux consulté à travers un dialogue permettant d'enrayer les décisions de l'État central et définir une échelle géographique pertinente pour concilier, au mieux, l'équilibre des finances publiques et l'égalité d'accès aux services publics. Il est donc proposé d'émettre un avis favorable à l'approbation de ce schéma, tout en émettant des réserves pour que le territoire ne subisse plus aucune fermeture de services publics, à compter de l'approbation de ce schéma.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jérôme GUYARD. Des commentaires ? Donc vous voyez, c'est un avis extrêmement mitigé que nous émettons sur ce schéma, qui pour nous est plutôt une formalité administrative par laquelle nous devons passer, plutôt qu'un engagement politique par rapport aux propositions de l'État. Marianne MARGATÉ ?

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président, bonjour chers collègues. En effet, on sent bien qu'on est coincés dans un exercice d'adopter un schéma pour lequel on a... enfin déjà qui est à mon avis, qui ne contient aucune obligation, aucun financement et qui porte la question des services au public. Mais ce qui nous importe fortement, ce sont des services publics dans notre département qui sont en recul, vous l'avez signalé dans le rapport avec la fermeture de bureaux poste, de trésorier, de gare SNCF, d'hôpitaux, de tribunaux et pas seulement dans le secteur rural. Je pense que c'est important de le signaler, c'est dans l'ensemble de notre Département, n'opposons pas le secteur rural et le secteur urbain ou périurbain de nos communes moyennes, c'est bien l'ensemble de notre Département qui subit aujourd'hui la fermeture de services publics. Et j'ajouterais à ça, et d'ailleurs c'est dommage que dans ce schéma il n'y ait pas d'action, les fermetures des permanences de la CAF, de la CPAM, de Pôle emploi et cette politique de dématérialisation qui vise non à améliorer un service public, mais à substituer, par la voie de la dématérialisation, à substituer, à fermer des permanences de proximité d'accueil et de présence humaine. Donc je pense que ce schéma est en effet un exercice contraint, qui nous permet de nous exprimer très fortement sur l'importance des services publics et dont il faut aussi remettre en cause la politique qui la sous-tend d'économies drastiques sur les dépenses publiques. Cela nous conduit à une telle situation. Moi je veux bien qu'au niveau local ou départemental, on prenne des positions fortes et rassembleuses pour le maintien des services publics, mais au niveau national et au Parlement, il peut y avoir par contre

des positions un peu de grand écart et tout à fait différentes, ce qui est regrettable. En tout cas, c'est clairement la politique d'austérité des services publics qui est mise en cause. Voilà qui est remise en cause, ou en tout cas moi, que je remets en cause et je partage la position du Département sur la grande réserve qu'il met sur ce mémoire. Je regrette par contre que ne soit pas formulée de manière claire dans la délibération, la réserve que nous émettons dans le rapport. Puisque comme c'est la délibération qui vaudra foi, on émet un avis favorable, mais je pense qu'il serait bon d'ajouter que nous demandons, comme cela a été dit très clairement lors de la présentation du mémoire, un moratoire ou l'arrêt de toute fermeture de service public dans notre Département. Que cela figure en délibération comme une position forte de notre Assemblée. Surtout qu'il est important, dans ces moments où il y a des fermetures à venir de trésorerie, des regroupements de commissariats aussi, qu'on prenne une position formelle lors de cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je pense que globalement, tout le monde partage la chose. Alors sur la demande, techniquement on ne peut pas le faire, parce que le schéma a déjà été adopté par la plupart des intercommunalités et par la Commission territoriale de l'action publique. Donc on est obligée de l'adopter comme ça. Par contre, ce que je propose c'est que l'on joigne, que je fasse un courrier pour reprendre ce qu'on vient de dire et reprendre ce qui était dans le mémoire, pour bien montrer nos réserves par rapport à ce qui est inscrit dans le schéma. Oui, on enverra le courrier à l'ensemble des Conseillers départementaux bien évidemment. Mais ça reprendra ce qu'on vient de dire. D'ailleurs, moi j'avais envoyé déjà plusieurs courriers à la Préfète, c'est pour ça que nous sommes le dernier département d'Île-de-France à adopter ce schéma. J'avais envoyé plusieurs courriers, bien évidemment, j'en avais parlé souvent à Madame la Préfète en lui disant que ça n'allait pas, quoi. Mais on refera un courrier d'accompagnement, en reprenant les différentes remarques qui ont été évoquées maintenant. Donc sous ces conditions, il faut voter le... Ah pardon, Virginie THOBOR ?

Mme THOBOR. Bonjour à toutes et à tous. Moi, je rejoins les propos de Marianne MARGATÉ, d'avoir une action forte. C'est vrai que la délibération, pour moi, est essentielle parce qu'on voit bien que les courriers, et Patrick SEPTIERS, vous l'avez dit juste avant, c'est que les courriers finalement ne servent pas à grand-chose, sauf à interpeller. Une délibération reste quand même stratégique puisque c'est ce qui fait foi finalement, par rapport à la Préfecture. Et puis c'est quand même de notre sort de rajouter des points, dans ce cadre-là.

M. LE PRÉSIDENT. Ok, on me confirme que techniquement, on est obligé de rester sur la Délib de base, qui a déjà été adoptée par les autres collectivités. Et si on pensait, Délib fait que le schéma ne pourra pas être adopté, donc on a un problème un peu juridique là-dessus. Alors on peut rajouter dans le rapport de présentation, en conclusion, puisque lui est lié à la délib le rapport, donc sans le mettre dans la délib, on peut re modifier la conclusion du rapport, dans lequel on prendra les remarques et un courrier. D'accord ? Ok, donc je propose, sous ces conditions, la mise au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? Très bien, merci.

N° 1/11

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le rapport suivant c'est l'appel à projets pour le Fonds de développement touristique. C'est à Jérôme GUYARD.

M. GUYARD. Oui, donc la Seine-et-Marne constitue une destination touristique de premier plan. En effet, le Département est la première destination touristique d'Île-de-France après Paris. Le secteur du tourisme représente 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel et plus de 9% des emplois. En consacrant, de manière partagée, la compétence tourisme entre la Région, les départements et les établissements publics de coopération intercommunale, la loi du 7 août 2015 portant de nouvelles organisations territoriales de la République, confère au Conseil départemental de Seine-et-Marne, la capacité juridique et la légitimité institutionnelle pour accompagner le développement du tourisme sur son territoire. Ainsi donc le Département définit et met en œuvre sa politique touristique dans le cadre du Schéma régional de développement du tourisme, le CRDT, et conserve ses prérogatives de promotions et d'animations touristiques inscrites dans le code du tourisme, conjointement à sa compétence de définition d'un schéma d'aménagement touristique départemental. La stratégie touristique du département, définie dans le Livre blanc Seine-et-Marne 2030, l'Île-de-France des possibles, en cohérence avec le CRDT, vise à positionner le territoire comme une destination touristique internationale et comme une destination de loisirs francilienne. À cet égard, lors de la séance budgétaire du 20 décembre 2018, l'assemblée départementale a adopté une délibération visant à la création d'un fonds de développement touristique, initialement doté en autorisations de programme, d'un montant de 1,7 million d'euros dans le cadre du budget primitif 2019. La présente délibération vise à fixer le cadre de fonctionnement de ce fonds de développement, destiné à soutenir des projets contribuant à l'amélioration de l'attractivité touristique du territoire départemental, au travers de cinq axes : l'hébergement touristique, les itinéraires cyclables de loisirs et de tourisme, le *slow* tourisme, la valorisation des produits du terroir et le développement numérique. Voilà, la note reprend tous les axes qu'on souhaite développer et surtout financer par cette délibération. Voilà, Monsieur le Président, pour cette délibération à prendre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pour les finances Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problèmes sur ce mémoire ? Vincent ÉBLÉ, oui ?

M. ÉBLÉ. Oui Monsieur le Président. Que vous dire ? Peut-être d'abord une satisfaction, ce qui vous fera plaisir, la satisfaction de voir que l'on revient. Malheureusement non, Monsieur le Président, je vais continuer encore un tout petit peu. La satisfaction de voir que vous revenez à une politique d'investissements, accompagnant les initiatives locales en matière touristique. En effet, cela faisait 5 ans que cette politique, qui était autrefois appuyée sur les pôles touristiques, et tout à fait substantielle, avait purement et simplement disparu. Il semble donc que le bon sens revienne du côté de votre majorité. Un an avant la fin de la mandature, c'est un peu tard, mais enfin mieux vaut tard que jamais. La dynamique touristique est en effet un moteur absolument essentiel de notre économie départementale et il convient que notre Institution la soutienne de façon active. Elle ne peut pas le faire sans y consacrer des moyens en investissements, bien entendu. La politique départementale touristique, elle a souffert malheureusement des choix de votre majorité, puisque vous avez carrément abandonné l'idée même d'un schéma départemental du tourisme. Nous n'en avons plus depuis 5 ans. Alors que les commentaires liés aux rapports le mentionnent. Elles relèvent de notre cadre légal et c'est donc pour nous une obligation, du moins ce devrait en être une, juridique et politique. Il y a un véritable abandon jusqu'à aujourd'hui d'une politique clairement définie avec des orientations précises. Une fois encore, dans ce domaine comme dans un certain nombre d'autres, nous analysons les choses comme un manque de volonté, caractérisée de nos départements, de choisir. Et là encore, nous nous interrogeons sur la façon dont vous proposez de critériser les investissements. Car voilà, peut-être est-ce la traduction de l'état de notre gouvernance en

matière de tourisme, car le démantèlement de l'organisme chargé du tourisme, ou sa fusion avec un autre. Mais en toute hypothèse quand nous observons les choses, nous observons de très multiples changements de direction, depuis quatre ans, qui font qu'aujourd'hui nous nous interrogeons pour savoir où est la volonté départementale en matière d'orientation touristique. Nous ne la voyons nulle part et ce présent mémoire n'est qu'un faible rattrapage de cette exigence. Le dispositif que vous nous proposez ne contient pas de priorités, c'est un saupoudrage. Sur quels critères d'approche, en termes d'aménagement, se fera la priorisation des projets présentés. Lorsqu'il y a quelques éléments de critérisation, ils sont tout à fait discutables. Par exemple en matière d'aménagement cyclable, les itinéraires cyclables sont retenus comme un critère, mais on ne donne pas de distinction entre les déplacements de loisirs de proximité, le cyclotourisme, les Véloroute, les itinéraires domicile-travail, que sais-je ? Autre exemple, il n'y a pas de prise en compte des enjeux de développement durable dans les hébergements, ou les produits du terroir qui seront financés. Là encore ça nous semble être une erreur, eu égard aux exigences qu'expriment aujourd'hui nos concitoyens consommateurs. La limitation du niveau des dépenses éligibles, 1 million d'euros, ne permet pas de prendre en compte d'éventuels projets structurants majeurs. Nous en avons connu et il faut espérer que nous aurons dans l'avenir. Lorsqu'il y a quelques années nous avons accueilli le Parc des Félines, imaginez-vous qu'avec 1 million d'euros nous n'aurions pas fait grand-chose. Donc il faut avoir une capacité parfois bien supérieure. Enfin, le fait de prévoir une session annuelle du comité de sélection ne nous apparaît pas comme vraiment suffisant au regard des éventuels besoins des porteurs de projets. Donc voilà, une orientation recouverte vers l'investissement en matière touristique, dont nous nous félicitons. Mais avec une analyse qui nous oblige à constater un manque de volonté véritablement structurante et déterminée pour changer la donne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci de ces remarques, j'interviendrai sur trois ou quatre points. Je dirais d'abord qu'il y eut la loi NOTRe qui a posé un certain nombre de problèmes et sur lequel il fallait qu'on arrive à savoir si nous pouvions encore intervenir directement ou pas. Donc cela posait un certain nombre de difficultés, vous n'êtes pas sans savoir. Que deuxièmement, les investissements touristiques n'ont jamais diminué, parce que grâce à la politique contractuelle nous avons pu aider un certain nombre de collectivités, et en particulier d'intercommunalités, sur le développement touristique. Et je rappellerai aussi que pour moi et pour la majorité, le développement touristique c'est aussi la mise en valeur du patrimoine. Et je vous rappelle que nous avons remis en place l'aide aux bâtiments, aux travaux sur les bâtiments inscrits, classés, qui avaient été supprimés et que pour les communes, c'est à la fois un élément patrimonial, environnemental et cadre de vie. Donc les millions que nous avons mis sur la politique de patrimoine, rénovation des bâtiments, fait partie pour nous aussi, entièrement, de notre politique touristique. Ensuite, vous savez qu'une grande partie de ces activités ont été transférées à SMA. SMA qui intervient sur les produits du terroir, sur les gîtes, etc. Et qui va mener une politique liée à cette politique très claire au niveau départemental. Je rappellerai également que quand on met trop de critères, obligatoirement on limite les actions. Donc il vaut mieux avoir une vue plus générale et que la commission qui se réunira, au moins une fois par an, ce qui veut dire qu'elle peut se réunir beaucoup plus, aura une liberté d'action beaucoup plus importante qui lui permettra de coller plus facilement aux besoins exprimés par les acteurs touristiques du territoire. Voilà, donc je crois que tout cela va dans le bon sens, que nous avons aussi retrouvé un certain nombre de marges de manœuvre au niveau investissement, qui nous permet justement de remettre ce million que nous n'aurions pas pu remettre en 2015 ou 2016, puisqu'il y avait un effort de remise en ordre des finances, pour justement retrouver des marges de manœuvre que nous avons aujourd'hui et que nous remettons en complément des financements que nous donnons à SMA, puisque bien sûr l'action touristique, ce n'est pas que ce fonds c'est aussi tout ce qui est fait par Seine-et-Marne Attractivité. Voilà, et simplement je voulais vous dire également pour en terminer là-dessus que nous avons enfin réglé les différends que nous avions avec l'IFT, l'Institut français du Tourisme, qui durait depuis extrêmement

longtemps et qui va nous permettre de donner à SMA et aux différents acteurs du tourisme et du patrimoine seine-et-marnais, des locaux et des moyens plus importants pour leur développement. Alors, on n'a pas voté donc je vous propose de voter. Quels sont ceux qui sont contre ce fonds d'aménagement touristique ? Abstention ? Tout le monde est d'accord. Parfait.

N° 1/12

M. LE PRÉSIDENT. Alors, et donc nous enchaînons avec les modalités de subvention à SMA et c'est à Denis JULLEMIER.

M. JULLEMIER. Oui tout à fait Président, il s'agit de l'avenant numéro 2. Lors de la séance du 14 juin 2019, le Conseil départemental avait voté l'avenant numéro 1, modifiant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le département et SMA et précisant les modalités de versement de la subvention départementale, au titre de l'exercice 2019, notamment le montant du versement initial. Le présent rapport a pour objet de préciser le montant annuel et les modalités de versement du solde de cette subvention départementale 2019. Le montant maximum des crédits de paiement ouverts au budget primitif 2019 pour cette participation financière est fixé à 1,7 million d'euros. Dans le cadre des engagements conventionnels qui lient SMA au département, le montant de la participation financière se compose d'un premier versement de 650 000 euros et d'un solde, en octobre, qui détermine par voie d'avenant le montant définitif de la participation financière du département. Le versement initial de 650 000 euros ayant eu lieu à l'issue de la signature de l'avenant numéro un, il vous est proposé d'approuver le montant de la participation financière 2019 du département, tel que précisé à l'article 2.2. Modalités de versement de la subvention de l'avenant. Le montant total étant de 1 700 000 euros, compte tenu du versement initial de 650 000 euros, reste le versement du solde de 1 050 000 euros. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Denis JULLEMIER. Daisy LUCZAK pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis confirme.

M. LE PRÉSIDENT. Jérôme GUYARD ne prend pas part au vote et moi non plus. Donc qui est contre ? Abstentions ? Très bien merci.

N° 1/13

M. LE PRÉSIDENT. Alors adoption des statuts de la société publique locale. Donc nous arrivons enfin au bout, ou du moins, à une étape extrêmement importante de notre plateforme d'approvisionnement pour la restauration scolaire de l'Est francilien et c'est à Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Oui, merci Monsieur le Président. Le modèle sur lequel on travaille maintenant depuis trois à trois années, qui a fait l'objet de très nombreuses études, très précises, dans tous les domaines que vous connaissez. C'est un modèle qui est celui de l'approvisionnement des cantines de nos collèges et des lycées, avec des produits locaux, payés à un juste prix. Et quand on dit juste prix, c'est un prix rémunérateur pour les agriculteurs, c'est Rungis +5. Et c'est le point très important de ce modèle, transformé localement. L'objectif à terme est d'arriver à la production de 15 à 20 millions de repas donc pour les cantines des collèges de Seine-et-Marne, ainsi que pour les cantines des lycées de Seine-et-Marne et conformément à l'engagement de Valérie PÉCRESSE, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis. Seront créés des ateliers : des laits et desserts lactés, viande de volaille, fruits et légumes, pour un total avoisinant les 400 références de produits. Pour le choix de la forme juridique, nous y avons évidemment beaucoup travaillé et il a été conditionné par les objectifs que nous nous sommes fixés, que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire : production locale, prix rémunérateurs et transformation locale. Nous avons fait le choix de créer une SPL, une société publique locale qui s'appellera plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien. À ce stade, avant que la SPL elle-même décide de lui donner éventuellement un autre nom. La SPL., vous le savez, c'est une société anonyme, mais elle a trois particularités. La première c'est que son capital est composé de capitaux publics, détenus par les collectivités actionnaires deuxième particularité c'est qu'elle exerce son activité pour le compte de ses actionnaires. Et enfin et c'est très important, troisième particularité, c'est qu'elle peut faire bénéficier du régime de la Régie, du *in-house*, qui permet de commander directement des prestations sans mise en concurrence. Et c'est le nœud gordien de cette affaire, nous considérons que la SPL est au moins dans la phase de création de cette plateforme, le bon modèle. Dans tous les autres modèles, on a un risque très fort, très, très fort, qu'arrivent dans nos cantines effectivement des produits locaux, mais pas forcément des produits locaux de Seine-et-Marne ou d'Île-de-France et pas forcément, évidemment, des produits transformés en Seine-et-Marne et en Île-de-France, ce qui poserait, si c'était le cas, un gros problème de bilan carbone de ce projet. Les établissements publics collèges et lycées seront donc les bénéficiaires des prestations de la SPL, bénéficiaires pour les produits agricoles locaux transformés, donc les produits finis, mais également bénéficiaires pour les autres produits nécessaires à la restauration collective, les produits dits, de négoce. En clair et c'est ce qu'il faut retenir, c'est très important, c'est que le Département assumera directement sa compétence, qui est sa compétence, mais qu'il a délégué en partie, il assumera directement sa compétence de restauration scolaire. Et c'est toujours bien d'assumer directement ses compétences. Ce qui permettra à plusieurs choses très positives de notre point de vue, déjà d'approvisionner les établissements clients. Ensuite de bâtir, et elle n'existe pas aujourd'hui, une vraie politique départementale de la restauration scolaire, puisqu'aujourd'hui on a une multitude de politiques départementales de la restauration scolaire puisque chaque EPLE est indépendant en la matière. D'arriver à terme, et c'est très important aussi, à un prix unique du menu pour l'ensemble des collégiens seine-et-marnais, ce qui n'est pas le cas non plus, puisque vous le savez, vous siéger dans les EPLE, les conseils d'administration, les prix peuvent être très différents d'un établissement à l'autre. Et c'est peut-être le plus important dans ce projet, d'arriver à une vraie politique coordonnée d'éducation au goût, de respect de la saisonnalité, en lien évidemment avec nos diététiciens et nos chefs de cuisine.

Le capital de cette SPL sera de 9 200 000 euros, répartis évidemment à 50/50. Comme l'exige le code des marchés publics, nous avons nommé un commissaire aux comptes. Ça devait être fait préalablement à la délibération des collectivités actionnaires. La société Cifralex a été

retenue. Et un tout dernier point pour vous dire que la gouvernance sera une gouvernance naturellement paritaire de départements régions, avec trois membres de chacune des collectivités au sein du conseil d'administration. Et nous vous proposons, si vous en êtes d'accord, sur l'Assemblée générale que notre assemblée désigne Isoline MILLOT, membre de l'assemblée générale et que notre Assemblée désigne, si elle en est d'accord, Daisy LUCZAK et Virginie THOBOR, puisqu'elles ont toutes deux participé avec moi, de manière déterminée à l'ensemble du processus, depuis maintenant trois ans et votre serviteur. Voilà Président ce que je pouvais dire, à ce stade.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pour les finances, Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Avis confirme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération, qui comme on le disait tout à l'heure, est une étape importante dans ce projet, qui je pense, allie beaucoup de choses : une certaine préservation de l'agriculture, la qualité des menus sur l'environnement, sur les collègues. Je ne veux pas faire de mémoire, mais je pense que c'est quelque chose de très nouveau et une très bonne initiative, dont le Département peut s'enorgueillir. Très bien merci.

N° 1/14

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/14, c'est pour Aides à la réalisation d'un audit global de l'exploitation agricole. Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Oui nous avons été démarchés, c'est le cas de le dire, mais nous avons accepté avec beaucoup de plaisir, par l'État pour participer au financement de ce dispositif d'aides à la réalisation d'audits sur les exploitations agricoles en grande difficulté. L'idée, c'est qu'il y ait entre 10 et 15 audits par an, au maximum et la participation départementale sera plafonnée à 400 euros par audit. Et ça nécessite donc la mise en place d'une convention avec l'ASP.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, Jean-Marc CHANUSSOT ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord là-dessus. ? Très bien.

N° 1/15

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/15, c'est le contrat de transition énergétique de GPS, Olivier LAVENKA. Non, excusez-moi c'est à Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui Président, chers collègues, le contrat de transition écologique du Grand Paris Sud-Seine-Essonnes-Sénart est le premier signé en Île-de-France. Le fait d'être signataires nous permet d'être membres actifs de la gouvernance et d'intégrer le groupe de travail, même s'il n'y a pas de participation financière.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, alors il y a un amendement aux mémoires, c'est l'ajout de l'Agence de l'eau.

M. JAUNAUX. Oui parce qu'il faut rajouter comme signataire l'Agence de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord, très bien. Jean-Marc CHANUSSOT ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problèmes particuliers sur le mémoire ?

N° 1/16

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/16, c'est le bilan d'activité de l'Assistance technique départementale. Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Alors ce bilan d'activité a lieu dans les domaines de l'assainissement des milieux aquatiques, de la présélection de la ressource en eau, pour la production d'eau potable. Vous verrez par rapport aux nombres d'activités, la richesse de notre intervention dans ces domaines-là. Et je crois qu'il faut remercier nos services de leur implication dans ces domaines.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc CHANUSSOT.

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problèmes sur le mémoire ?

v1/17

M. LE PRÉSIDENT. La convention de partenariat entre le département et l'association Sylvaligne. Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Alors la sécurisation des lisières forestières, en bord de route départementale, est un enjeu important pour le Département. C'est pour cela que l'on nous propose un partenariat avec l'association Sylvaligne, pour la réalisation de chantiers du département et permettre sur son ensemble, diverses directions du département, de travailler sur un document commun, même s'il n'y a pas de participation financière.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, tout le monde est d'accord pour cette convention ? Parfait, merci.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, je vous propose d'entamer les rapports numéro 2 avec le 2/01 qui concerne les créations, modifications d'ordre permanent. Et c'est à Andrée ZAIDI.

Mme ZAIDI. Merci Président. Cette délibération a pour objet d'établir la mise à jour du tableau des emplois, après avis du comité technique du 12 juin 2019. Notamment par la modification de 18 emplois permanents, visant à permettre l'évolution des profils de poste pour favoriser le bon fonctionnement des services. Dans la recherche d'une meilleure coordination et harmonisation des politiques de ressources humaines avec la MDPH, il a été décidé de recruter à la MDPH, par la voie de mise à disposition d'agents, intégrés préalablement dans les effectifs du département. Et dans ce cadre, il est proposé de créer 13 emplois permanents : une direction de l'autonomie, 3 emplois d'attachés territoriaux, création de 5 emplois d'adjoints administratifs territoriaux et 5 emplois de rédacteurs territoriaux.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée ZAIDI. Sandrine SOSINSKI ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter le mémoire ?

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/02, concerne les forfaits. Andrée ZAIDI.

Mme ZAIDI. Il est proposé d'instaurer des forfaits afin de favoriser les investissements liés aux intérim, aux missions de formateurs internes et d'assistants de prévention. Il est également proposé d'instaurer un forfait dit FSE au régisseur de recettes et d'avance et à leurs mandataires suppléants, pour les agents concernés par le RIFSEEP. Par ailleurs, les fiches des critères de modulation sont modifiées pour les agents non concernés par le RIFSEEP, notamment les moniteurs éducateurs, conseillers des APS et ATTE.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine SOSINSKI, pour les finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/04 concerne les frais de déplacement. Andrée ZAIDI.

Mme ZAIDI. Alors, suite aux évolutions réglementaires résultant notamment du décret de février 2019, il est proposé de réévaluer le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement métropolitains, conformément à la réglementation : 110 euros pour la Ville de Paris, 90 euros pour les grandes villes dont la population est égale ou supérieure à 200 000 habitants et communes de la métropole du Grand Paris et 70 euros pour les autres communes de France métropolitaine. Il est également proposé de baisser les plafonds hors métropole, conformément à la réglementation, 70 euros pour la Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Martin, et 90 euros pour la Nouvelle-Calédonie, les îles Wallis-et-Futuna et la Polynésie française.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Céline NETTHAVONGS ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problèmes ?

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/05, c'est la convention financière entre les administrations et le restaurant interadministratif. Isoline GARREAU-MILLOT.

Mme GARREAU-MILLOT. Oui, bonjour à tous. Ce rapport propose d'approuver la convention relative aux conditions d'accès du restaurant interadministratif de Melun. Les modalités de remboursement à l'association de gestion du restaurant interadministratif, des avances au titre des subventions repas, ainsi que le matériel et mobilier, des fluides et autres charges d'exploitation pouvant faire l'objet d'une participation.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline NETTHAVONGS ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord ?

N° 2/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/06, c'est la subvention restaurant. Isoline GARREAU-MILLOT.

Mme GARREAU-MILLOT. Oui, il est proposé d'accorder une subvention pour le fonctionnement du restaurant interne administratif de Melun, à hauteur de 19 380 euros et 80 centimes, au titre de l'action sociale en faveur du personnel. Et les crédits nécessaires ont été votés au budget primitif 2019, dans le cadre de l'aide à apporter aux associations et ce rapport fait donc suite au précédent présenté.

M. LE PRÉSIDENT. Céline NETTHAVONGS ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problèmes ? Merci.

N° 2/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/07, c'est un avenant avec la MDPH pour des travaux d'aménagements. Isoline GARREAU-MILLOT.

Mme GARREAU-MILLOT. Oui, lors de sa séance du 28 septembre 2017, le département a approuvé une convention pour autoriser le département de Seine-et-Marne à exercer, au nom de la Maison Départementale des Personnes handicapées de Seine-et-Marne, les attributions de maître d'ouvrage en vue de la réalisation de travaux au bâtiment A, du 16 rue de l'aluminium, à Savigny-le-Temple. À ce jour, il convient de conclure un avenant à cette convention, pour la réalisation de travaux supplémentaires d'aménagement, pour une meilleure qualité de service et achever la mise en conformité, accessibilité et incendie de l'établissement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Merci. Pour la solidarité Bernard COZIC.

M. COZIC. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Et les finances Cathy BISSONNIER ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problèmes pour cette convention ? Merci.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors sur les dossiers 3, d'abord pour l'organisation de la viabilité hivernale. Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Donc afin d'assurer un service de qualité aux usagers pendant cette période hivernale, comme chaque année, l'organisation des services assurant cette viabilité sur nos routes départementales est basée, comme pour les hivers précédents, sur 3 niveaux de services correspondant à des priorités d'intervention, établies au vu du trafic. Nous informerons sur les conditions de circulation produites par les services, via notre site Internet, mais également avec un dispositif d'abonnement par courriel et par SMS.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc CHANUSSOT pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problèmes sur cette organisation ? Très bien.

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/02, c'est la répartition des amendes de police. Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Oui. Comme chaque année, conformément au Code général des collectivités territoriales, le département est chargé de répartir le produit 2018 des amendes de police, dont le montant s'élève à 445 699 euros, au profit des communes de moins de 10 000 habitants. 32 000 euros provenant de ce produit serait attribué à la commune de Tournan-en-Brie, en complément du programme 2016. Le solde est donc d'un montant de 413 699 euros sera réparti au titre du programme 2019 et donc cela concernera 128 communes, pour 151 opérations d'amélioration de sécurité routière. Vous avez le détail dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pour les finances de Jean-Marc CHANUSSOT ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur cette répartition ?

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, maintenant le 3/03, pour le contournement de Guignes. Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Alors afin de recueillir l'avis des riverains sur le projet du contournement de Guignes, celui-ci doit faire l'objet d'une déclaration d'intention prévoyant une concertation préalable du public, au titre du code de l'environnement, à l'initiative du département qui sera le maître d'ouvrage. Et donc nous devons approuver cela. Pour ce contournement, cela va concerner les communes de Guignes, d'Andrezel, de Verneuil-l'Étang et de Yèbles.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pour les finances Jean-Louis THIERIOT n'est pas là, Daisy LUCZAK ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Tout le monde est d'accord pour qu'on contourne Guignes ?

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/04, c'est les infrastructures de Marne-la-Vallée. Laurence PICARD ?

Mme PICARD. Dans le cadre de l'aménagement de ces infrastructures, l'EPA France agissant en délégation de l'État, assure la requalification du barreau C0-D0 correspondant à une partie du boulevard du grand fossé, sur la commune de Chessy. EPA France va procéder prochainement à la réalisation des travaux, le montant des travaux et frais annexes est estimé à 3 524 124 euros, hors taxes. Le département a accepté de participer au financement de ces travaux, en accompagnement de la région Île-de-France, pour un montant correspondant à 24,73% du montant, hors taxes réelles des travaux et frais annexes, réalisés par EPA France sans que sa participation ne puisse excéder 871 516 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Laurence PICARD. Brice RABASTE n'étant pas là, c'est donc Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ?

N° 3/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/05, la liaison Meaux-Roissy. Véronique PASQUIER.

Mme PASQUIER. Dans la continuité des négociations foncières, relatives au projet de liaison Meaux-Roissy Barreau RN3 et RN2. Et si vous voulez une maîtrise d'ouvrage départementale, 7 nouveaux locataires concernés par la troisième phase barreau 9 RN3/RD212, ont signé une convention d'éviction agricole. Le montant total de ces années d'indemnités s'élève à 830 814 euros et 54 centimes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy LUCZAK ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ?

N° 3/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/06, c'est un reclassement de routes départementales à Montceaux-lès-Meaux. Hugo PEZZETTA.

M. PEZZETTA. Oui, il s'agit d'un reclassement de la (RD) 19a, dans la voirie communale de Montceaux-lès-Meaux, qui sert quasiment exclusivement au domaine communal. Et il est proposé donc de la reclasser dans le domaine communal, avec une contribution de 150 000 euros pour la remise en état de la voirie sous forme de compensation financière.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy LUCZAK pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problèmes ?

N° 3/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/07, attribution d'une subvention à l'association Prévention routière. Laurence PICARD.

Mme PICARD. Oui alors le département propose d'octroyer à l'association Prévention routière, une subvention pour la réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité routière, destinée aux collégiens durant l'année scolaire 2019-2020. Ces actions ont contribué à la préparation des attestations scolaires de sécurité routière de premier et deuxième niveau, passé en classe de cinquième et de troisième. Et les moyens nécessaires, ah oui, je ne sais plus où j'ai vu ça, oui. Les actions correspondent aux objectifs de sensibilisation à la sécurité routière, pour un montant de 47 600 euros maximum, pour la réalisation des actions de sensibilisation auprès de 14 200 collégiens pendant l'année scolaire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy LUCZAK. Pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour le versement de cette subvention ?

N° 3/08

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/08 c'est la création d'une commission d'indemnisation pour le TZen2. Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Oui, le département s'est donc engagé sur la mise en œuvre d'une procédure de règlement amiable des litiges liés aux conséquences des travaux du TZen2, sur l'activité économique des commerçants. Ce mode alternatif de règlement des conflits implique la création d'une commission d'indemnisation amiable, chargée de déterminer le montant de l'indemnité allouée, le cas échéant, à un commerçant ou un artisan. En cas de préjudice avéré, compte tenu du démarrage effectif d'une première phase de travaux du TZen2, il convient de créer cette commission et d'en fixer la composition. Elle sera donc présidée par le premier vice-président du tribunal administratif de Melun, qui aura une voix prépondérante. Ensuite, auront voix délibérative, un représentant élu du département, un représentant élu de la ou des communes concernées par l'ordre du jour. Donc Il pourrait y en avoir à Lieusaint, Savigny-le-Temple, Cesson, Vert-Saint-Denis ou Melun. Un représentant élu de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne et un représentant élu de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne. Siégeront également, à voix consultative, deux référents techniques du département qui seront nommés par lettre de mission, un référent technique de la ou des communes concernées par l'ordre du jour, un référent technique de la CCI de Seine-et-Marne, un représentant technique de la CMA de Seine-et-Marne et un représentant de la ou des associations de commerçants de la commune concernée. Sauf demande contraire du professionnel requérant et toute personne susceptible d'éclairer la CIA par son expertise. Et donc les deux personnes, pour le département, qui vous sont proposées et en titulaire, votre serviteur et en suppléant Sandrine SOSINSKI.

M. LE PRÉSIDENT. Pour les finances, Sandrine SOSINSKI ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien tout le monde est d'accord pour la création de cette commission ? Merci.

N° 3/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors le transport à la demande, d'un certain nombre de conventions. Jérôme TISSERAND.

M. TISSERAND. Merci Président. Depuis 2007, le département accompagne les intercommunalités dans la mise en place de transports de services de transport à la demande, le TAD. Ce rapport porte sur le renouvellement du soutien du département à 2 services de TAD. Le premier est le Proxi' Bus Plus de Pep's, des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée, pour une participation annuelle estimée à 70 000 euros. Le deuxième est le Proxi' Bus de l'Orée de la Brie, c'est le secteur Brie-Comte-Robert, pour une participation estimée à 45 000 euros. Le TAD est un service qui contribue pleinement à desservir, aussi bien en journée qu'en soirée, des lieux et des zones importants et nécessaires au quotidien des Seine-et-Marnais, tels que les gares, les hôpitaux et les marchés.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Merci, Sandrine SOSINSKI pour les finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour ce TAD ? Ah pardon, Smaïl DJÉBARA.

M. DJÉBARA. Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Alors sur cette délibération, je me ferais plutôt le porte-parole de notre collègue Jean LAVIOLETTE, qui ne pouvait être parmi nous ce matin. Dont je vous prie de bien vouloir l'excuser. Le montant attribué dans ce rapport au service Proxi'Bus de l'Orée-de-la-Brie est deux fois moins élevé que l'an dernier. En effet, les nouveaux critères distinguant territoires ruraux et urbains sont entrés en vigueur cette année. Et le fait qu'une seule commune, sur la communauté de communes, soit plus de 15 000, bouleverse totalement l'attribution de la subvention sur cette communauté de commune à part Brie, toutes les autres sont de 2 000 ou 3 000, etc. Donc il y a peut-être quelque chose à revoir au niveau des critères, parce qu'il y a là... c'est perçu de manière inéquitable, pas très équitable... Voilà donc, ne serait-ce que faire une moyenne, peut-être, sur l'ensemble des communes divisées par l'ensemble du nombre d'habitants. Peut-être ce serait plus équilibré.

M. LE PRÉSIDENT. Xavier VANDERBISE ?

M. VANDERBISE. Oui Smaïl DJÉBARA, alors comme notre directrice des transports l'a expliqué en commission, je vais essayer de faire aussi bien qu'elle, mais ça va être difficile. Le montant de la subvention allouée à la communauté de communes de l'Orée-de-la-Brie, pour la mise en œuvre de son TAD, a effectivement diminué ces dernières années pour les raisons suivantes. La communauté de communes de l'Orée-de-la-Brie a mis en service un TAD, dès 2007. Elle a bénéficié du soutien du Département, au titre de son dispositif TAD. La dernière convention, passée en octobre 2015 et pour une durée de quatre années, a bénéficié de l'ancien dispositif qui reposait sur un soutien de 50% du déficit du coût de service, plafonné au nombre d'habitants, soit un plafond de 117 345 euros par an. Le bénéfice de ce dispositif a donc perduré jusqu'à cette année, avec 84 900 euros de subventions du département, entre octobre 2018 et septembre 2019, alors qu'IDFM n'a versé que 13 800 euros. Or, depuis juin 2016, un nouveau règlement a été adopté ici par l'assemblée, fondé sur la distinction entre les services ruraux et urbains, donc plus de 15 000 habitants. Pour les TAD urbains, la participation départementale est donc fixée à 25% du coût de service plafonné à 70 000 euros, alors que celle du TAD rural reste fixée à 50%. Alors la dernière convention est donc échue en septembre 2019, et la nouvelle doit être conclue sur les bases de la politique décidée en 2016. Ainsi le soutien du département, à compter de la nouvelle convention, est soumise au niveau dispositif de TAD urbain Brie-Comte-Robert, comptant plus de 15 000 habitants. Nous avons informé les services de la CC, sur le fait que la subvention du TAD serait moins importante que lors de la précédente convention. Par ailleurs, le département travaille sur le nouveau dispositif de subventionnement du TAD, qui sera présenté en 2020, fondé sur la nouvelle politique d'Île-de-France mobilités. Le département tient donc à rester un acteur incontournable du TAD, par son ingénierie et ses

modalités de financement à déterminer, dans une période où IDFM ne sollicite plus les financements locaux. Voilà ce que je pourrais vous répondre. Est-ce que j'ai été clair ?

M. DJÉBARA. Oui, enfin ça je l'avais très bien compris, la délibération était assez claire donc voilà, le sujet n'est pas là. C'est que dans une communauté de communes, vous avez une seule commune qui dépasse les 15 000 habitants, vous pénalisez forcément les autres, qui sont petites. Sur cette communauté de commune, je crois que les 4 autres sont aux alentours de 2 000 ou 3 000 habitants. Donc forcément, il y a un déséquilibre lié à la grosse commune qui ponctionne le reste. Donc je trouve que le critère rural, urbain, *stricto sensu* est défini de cette manière-là, n'est pas le plus pertinent. Donc il y a peut-être quelque chose à réfléchir là-dessus.

M. VANDERBISE. Une réflexion, effectivement, mais c'est pour tout le monde, ce n'est pas que pour la communauté d'Orée-de-la-Brie, ce n'est pas Jean LAVIOLETTE qui est visé.

M. DJÉBARA. Bien entendu, ce n'est pas que... mais l'exemple que nous avons là, je pense qu'il s'appliquera pour d'autres communautés de communes.

M. VANDERBISE. Pour tout le monde, tout à fait. Donc il faut y réfléchir ensemble.

M. DJÉBARA. Je maintiens que les critères doivent être revus, donc on s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Alors qui est contre, qui s'abstient ? Qui s'abstient ? Smaïl DJÉBARA s'abstient, mais il ne lève pas la main.

M. VANDERBISE. Monique lève la main aussi.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

N° 3/10

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/10, c'est la carte SCOL'R. Jérôme TISSERAND.

M. TISSERAND. Oui, il s'agit d'une modification du montant du duplicata. Le Département prend acte de la modification opérée par Île-de-France Mobilités, concernant les conditions générales d'utilisations de la carte SCOL'R, titres de transport franciliens des circuits spéciaux scolaires, organisés par le département dans le cadre de la délégation de compétence transports scolaires. Le montant du duplicata est ainsi porté à 20 euros, au lieu de 18 euros précédemment. Il convient, en conséquence, de modifier ce règlement départemental des transports scolaires, adopté par l'Assemblée départementale du 17 mai dernier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine SOSINSKI.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors je vous propose de passer aux mémoires numéro 4, avec un appel à projets pour les MNA. Bernard COZIC.

M. COZIC. Oui, merci, Monsieur le Président, chers collègues. Donc La Seine-et-Marne est confrontée, depuis plusieurs années, à un afflux massif de mineurs non accompagnés. Ainsi le nombre moyen cumulé, de mineurs non accompagnés et jeunes majeurs, sur les 12 derniers mois glissants, est passé de 668 en janvier 2018, à 745 en janvier 2019. En conséquence, le département a fait évoluer depuis 2015, son offre dans le cadre de la transformation de places dans les établissements existants, ainsi qu'à travers la création de 876 places, suite à un appel à projets parut mi-2017, pour la création de places d'hébergement et d'accompagnements éducatifs dédiés aux mineurs non accompagnés et à des expérimentations. Il s'agit de compléter le dispositif seine-et-marnais, d'accompagnement de mineurs non accompagnés avec la création de 100 places d'accueil. L'appel à projets a pour objet, l'identification d'une ou plusieurs structures, assurant la mise à l'abri et l'accueil de courte durée et l'accompagnement éducatif à la vie quotidienne de mineurs non-accompagnés, entre 15 à 17 ans révolus, en hébergement diffus.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Merci, Jean-Louis, ha bah il n'est pas là, Daisy LUCZAK ?

Mme LUCZAK. Avis conforme

M. LE PRÉSIDENT. Bon, tout le monde est d'accord pour lancer cette procédure ? Julie GOBERT ?

Mme GOBERT. Évidemment nous sommes d'accord, mais néanmoins nous avons quelques réflexions à faire valoir. D'une part, veuillez effectivement dans cet appel à projets, à ne pas reproduire ce qui ne fonctionne pas forcément bien aujourd'hui. À commencer, comme on l'avait soulevé dans une précédente dans séance, sur les enjeux de l'accompagnement dans l'hébergement, dans l'hébergement diffus. Sachant en plus que, en hébergement diffus, la hauteur du financement est beaucoup moins importante que quand ce sont dans les maisons d'enfants. Et en fait, l'ensemble de la prestation que nous faisons pour l'ensemble de ces mineurs, c'est accompagner, orienter, protéger et héberger. Et aujourd'hui, les moyens, qui sont quasiment divisés par deux, ne permettent pas... ne le permettent pas avec un personnel suffisant. Je voudrais souligner en fait, et on a des retours des associations, de la vraie volonté de ces jeunes de s'insérer, alors qu'ils ont souvent des parcours de migration difficiles, qui sont coupés de leur parentèle, comme c'est marqué dans la délibération, qu'ils font souvent preuve d'une capacité de résilience qui doit forcer notre admiration. Mais encore une fois, au-delà de cet enjeu-là, 100 places supplémentaires, il y a l'accompagnement des jeunes majeurs qui nous interrogent toujours. Les autres départements d'Île-de-France, ne les prennent en charge et ne s'arrête pas subitement à 18 ans, ce qui est encore notre cas. La loi de 2018 demande à ce que la prise en charge aille jusqu'à la fin du cycle de formation. Or étrangement, on se rend compte qu'ici en Seine-et-Marne, on refuse à certains de ces jeunes les formations qui vont au-delà de 18 ans. Comment avoir des sorties positives ? Parce que c'est ça l'enjeu ! Et c'est ça l'enjeu aussi pour le département, pour qu'il ne soit pas accompagné autrement après, sur des dispositifs qui sont relativement lourds. Comment avoir des sorties positives avec des formations courtes qui doivent prendre fin à 18 ans ? C'est vraiment stupide comme manière de penser et de faire et nous demandons à ce que ça soit pensé, au niveau du département.

M. LE PRÉSIDENT. Bernard COZIC ?

M. COZIC. Aujourd'hui, on a été très clairs, on accompagne ces jeunes. Et d'ailleurs j'en veux pour preuve, ce soir, je vais à une remise des diplômes d'un jeune qui a eu un prix d'excellence sur le CFA d'Avon, qui avait été au-delà de ses 18 ans. Et je vais l'accompagner ce soir pour recevoir ce prix d'excellence. Et ce jeune est sorti naturellement des radars du département, à 18 ans, il a trouvé une structure d'accueil et il a poursuivi son cursus avec ce CFA. Donc il est totalement possible de suivre aujourd'hui, ces jeunes ont totalement, ont la

possibilité de suivre des cursus scolaires comme tout Seine-et-Marnais, en sortant des radars du département. Ils ne sont pas tenus aujourd'hui, de les accompagner avec tout l'hébergement et tout ce qui doit être mis en place avant la majorité. On le sait très bien, on sait très bien qu'aujourd'hui, grand nombre d'entre eux, de toute façon, souhaitent être autonomes avant l'âge de 18 ans. Ils veulent plus être pris en charge par le département aussi On le sait.

M. LE PRÉSIDENT. Je voulais compléter simplement pour dire que l'habitat diffus, ce n'est pas ça une volonté de diminuer les coûts, c'est au contraire d'offrir un parcours qui permette d'aller vers l'autonomie. Puisqu'on sait très bien, qu'à un moment donné, le jeune quittera la structure de foyer, donc il faut aussi qu'il s'habitue à être autonome. Donc aussi, c'est quelque chose qui est réfléchi et qui est pensé. Je rappellerai qu'aujourd'hui nous accueillons 925 MNA et que nous sommes sur un coût de 30 millions d'euros. Donc il faut aussi moduler un peu les choses, que les équipes font le maximum, qu'aujourd'hui on a régulé un certain nombre de choses. Tous les jeunes qui sont qui doivent être accueillis, sont accueillis dans de bonnes conditions. Alors nous avons signé avec la préfecture, justement, un SAS d'accompagnement, pour ceux qui atteignent 18 ans. Voilà, donc nous avons réglé beaucoup de cas, qui étaient des cas sensibles tels que vous évoquez, pour que nous arrivions à aller jusqu'à la fin d'un cycle. Il peut y avoir encore quelques sujets, mais je crois que globalement la situation s'est grandement améliorée, et les choses se font avec un accueil, je dirais, digne et correspondant à l'esprit de la loi et à la volonté de chacun, que ses enfants soient accueillis dans les meilleures conditions possibles. Alors je ne sais plus si l'on a voté, alors sur l'appel à projets. Pas de problème particulier ? Très bien.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/02, c'est la création de mesures pour l'assistance éducative, en milieu ouvert. Bernard COZIC.

M. COZIC. Oui, le département de Seine-et-Marne intervient au titre de la protection de l'enfance auprès de 6 000 mineurs dont 1 889 bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert, dite AEMO, et 260 d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert renforcée, AEMO renforcée, décidée par les deux tribunaux pour enfants du département. Actuellement, les associations en charge de ces mesures sont dans l'incapacité de mettre en œuvre les nouvelles décisions judiciaires, générant des listes d'attente pouvant aller jusqu'à 4 mois, au risque d'une dégradation des situations familiales et d'une mise en danger de l'enfant. Le développement de la réponse en matière AEMO et d'AEMO renforcées, s'inscrit dans les orientations du schéma des solidarités 2019-2024, adoptées le 14 juin 2019, dans le cadre de l'Axe 3 : prévenir, accompagner et protéger. Ainsi l'appel à projets pour 300 mesures d'AEMO et 300 mesures d'AEMO renforcées marque l'orientation départementale d'une politique de prévention des risques de rupture, au travers de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille à domicile.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard COZIC. Céline NETTHAVONGS pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors Geneviève SERT va nous parler de professionnels de santé.

Mme SERT. Bonjour à tous et à toute. La démographie des professionnels de santé en Seine-et-Marne est préoccupante. Notre département occupe l'avant-dernière place en France, pour la densité de médecins généralistes par habitant. De plus, nos médecins libéraux auront atteint, ou 41% de nos médecins libéraux auront atteint ou dépassé les 60 ans en 2020. Cette situation n'est pas limitée à la médecine générale, le déficit de professionnels de santé et a d'ores et déjà des conséquences perceptibles sur l'accès aux soins des habitants. Lors des ateliers de concertation pour élaborer le schéma des solidarités 2019-2024, cette question est ressortie spontanément et de manière systématique. Même dans les territoires de Seine-et-Marne les plus densément dotés en médecins, de nombreux patients ne trouvent actuellement plus de professionnels susceptibles de les soigner de façon régulière. Si les mesures nationales, enfin prises par le gouvernement dans le cadre de la loi Ma santé 2022, relative à l'organisation et la transformation du système de santé en juillet 2019, ont été prises, la situation ne se rétablira pas spontanément, vous vous en doutez et elle sera durable pour les 10 à 15 années à venir. Cette baisse de l'offre de santé des premiers recours engendre d'autres dérèglements, parmi lesquels la surcharge des services des urgences et la sollicitation d'interventions des services du SDIS, pour lesquels il ne devrait pas intervenir. Le département s'est impliqué, depuis 2008, à faciliter l'accès de tous, aux professionnels de santé pour maintenir une offre de soins sur tout le territoire. Désormais, la nouvelle loi santé offre des perspectives nouvelles qu'il faut prendre en compte. Nous allons... la compétence du Département est de porter des sujets et de porter des sujets non médicaux, mais décisifs, en matière d'installation des professionnels de santé. Il vous est donc proposé un plan d'action qui tient en 5 axes : promouvoir, innover, accueillir, poursuivre et former. Promouvoir l'image de la Seine-et-Marne parce que nous savons désormais, puisque nous les avons rencontrés, que les étudiants ne connaissent pas la Seine-et-Marne puisque ce n'est ni la province ni Paris et qu'ils ont l'impression que c'est un territoire inconnu. Donc il faut vraiment promouvoir. Non, mais c'est vrai, moi ça m'a halluciné, comme disent les jeunes. Bon, de miser sur l'innovation, essayer de créer dans des lieux atypiques, des espaces de soins : par exemple des gares, par exemple de la télémédecine dans des EPAD, par exemple des camions mobiles de télémédecine. Enfin, essayer d'innover. Accueillir les nouveaux étudiants en leur facilitant leur arrivée sur notre département. Poursuivre nos liens avec l'ARS, la CPAM, l'URPS et tous ceux qui sont prêts à relever le défi que nous avons. Et enfin, former, au plus près, c'est-à-dire dans notre territoire, les acteurs de santé des paramédicaux, tout particulièrement. On a une PACES qui vient d'ouvrir à Melun, on en avait une sur Torcy. L'idée, c'est vraiment de mettre au cœur de ce territoire, des formations. Nous avons répondu à un appel à projets sur les kinés, qui serait porté par l'UPEC de l'université de Créteil, qui s'installerait sur Fontainebleau, Avon.

Voilà donc, il vous est donc, alors je ne vais pas vous lire la totalité du rapport. Il vous est donc demandé de vous prononcer sur ces 5 axes, dont les actions seront déclinées progressivement, dans la limite des crédits ouverts chaque année au budget, sous le pilotage de la direction générale adjointe, en charge de la solidarité, en lien avec la direction générale adjointe de l'éducation, de l'attractivité, des stratégies départementales, de la Direction de l'aménagement et du développement des territoires et de Seine-et-Marne Attractivité. Vous voyez bien que ça touche tout le monde. Je vous demande de vous prononcer sur ce dossier et je suis prête à répondre à vos questions, si besoin.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Geneviève SERT. Jérôme GUYARD, pour l'aménagement du territoire.

M. GUYARD. Monsieur le Président, tout a été dit donc on est entièrement d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, c'est simplement l'avis de la Commission.

M. GUYARD. L'avis de la Commission, avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Et pour les finances, Céline NETTHAVONGS ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Marianne MARGATE.

Mme MARGATÉ. Merci, ce rapport dresse un tableau sombre de la situation de la présence médicale dans notre département, on la connaît et on la vit comme élu local, comme patient et éventuellement d'ailleurs, comme élu local, dans chacune de nos communes d'ailleurs, qu'elle soit rurale ou plutôt urbaine. Je voulais revenir, ça a été dit par Geneviève, mais nous sommes l'avant-dernier département en densité de médecins par généralistes. L'ensemble de la population est confronté aujourd'hui, à l'impossibilité d'avoir un médecin traitant généraliste, et quant aux spécialistes n'en parlons pas. La situation est durable pour les 10, 15 ans à venir et on compte 40 installations de médecins, alors qu'il en faudrait entre 75 et 90. À cela je rajouterai que nous avons une démographie forte dans notre département, l'arrivée de nombreuses familles, qui sont donc en demande d'accompagnement de soins et une population également vieillissante. Donc nous avons une situation très préoccupante et qui va s'empirer. Et ce n'est pas du côté des hôpitaux et l'on voit le mouvement des salariés d'ailleurs, que je salue pour leur grande mobilisation sur la question des hôpitaux, pour dénoncer les conditions de travail, les sous-effectifs, les fermetures de lits, une situation d'étranglement de nos hôpitaux publics, qui ne peuvent évidemment, qui viennent compléter ce tableau très sombre de la présence médicale dans notre département. Vous dites dans ce mémoire que le département, ces compétences, sont les sujets de l'attractivité du territoire et de la communication, mais aussi de la connaissance des publics vulnérables et précaires et de leur accès aux soins. Vous dites également que la compétence du Département est de porter des sujets, non médicaux, mais décisifs en matière d'installation de professionnels de santé. Enfin moi je trouve que ce rapport est extrêmement insuffisant, face à l'enjeu de notre département sur la question de la présence médicale. Pour moi c'est un renoncement à agir pour inverser la tendance de la désertification médicale. Cette avant-dernière place est un handicap lourd et c'est un cercle vicieux qui s'installe : nous sommes avant-derniers donc nous ne sommes pas attractifs, donc nous n'attirons pas de médecins, donc nous resterons avant dernier et dernier. Et s'il n'y a pas une politique départementale qui inverse cette tendance, nous continuerons de creuser dans cette spirale infernale qui est la désertification médicale et qui ne pourra que s'aggraver. Donc il y a des mesurette, moi j'estime que ce sont des mesurette, c'est une politique au rabais, en termes de présence médicale, qui ne peut pas inverser la tendance. Nous ne serons jamais attractifs si nous restons les avant-derniers. Donc soit le département se dote d'une politique volontariste ambitieuse, qui certes n'est pas directement obligatoire, mais qui l'est directement par le fait que cela contribue à l'attractivité de notre département. Soit on se contente de mesurette et de politiques au rabais et on continuera à pleurer sur l'absence de médecins. D'autres départements ont fait des choix radicalement différents et je voudrais citer, je l'avais déjà fait, mais maintenant qu'il y a près de deux ans d'expérience dans le département de la Saône-et-Loire. Enfin moi je ne suis pas du tout dogmatique, je vais regarder ce qui se fait de bien, et le président et les républicains pour le coup, lui a pris à bras le corps cette question et a créé un centre départemental de santé, qui aujourd'hui a plus de 40 médecins, qui a cinquante et pourra avoir des annexes, environ 45 annexes par la suite, réparties sur son département. Je vous invite, vous l'avez peut-être déjà fait, j'imagine que les services regardent et font du *benchmarking*, je vous invite à regarder le site, et des principes d'action, la subsidiarité. Il ne s'agit pas de faire concurrence aux libéraux, mais force est de constater qu'aujourd'hui, libéraux ne peuvent pas, les seuls libéraux sont défaillants sur la réponse, sur cette réponse-là qui est d'un intérêt public majeur. Subsidiarité, consensus local, complémentarité, agilité, équilibre financier. Voilà. Et donc aujourd'hui, 40 médecins exercent, dans 5 centres de santé en Saône-et-Loire et leurs antennes. Et ces mêmes médecins consacrent une partie de leur temps de travail, de 20%, à des missions départementales axées sur la PMI, l'ASE et l'APA, des missions départementales qui sont absolument fondamentales, et on sait

combien la PMI de proximité est un enjeu essentiel pour l'accès aux soins dès le plus jeune âge et pour l'accompagnement des mamans, des parents et des enfants. Donc il n'y a aucune ambition dans ce rapport. Je pense que l'on est en train, enfin que vous êtes en train de louper le coche et ça ne donne aucune perspective. Et je pense que c'est très préoccupant pour notre département.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Évidemment, on fait chorus avec Marianne MARGATÉ. C'est incroyable que cette délibération et cette politique départementale que vous nous présentez. Alors peut-être que c'est pour marquer les choses et dire que vous faites quelque chose, mais de fait, il n'y a rien dans cette délibération. Et on regarde l'enjeu qui a été souligné et par vous et par Marianne MARGATE. Où est l'engagement dans ce document ? Il n'y a que du flou, juste des orientations, beaucoup de bonnes intentions, mais aucun engagement concret. On parle vaguement du numérique, mais quand est ce qu'on va arriver concrètement sur des actions ? Vous savez, tout comme nous, la difficulté aujourd'hui de nos territoires vis-à-vis de cette question. On ne peut plus en rester aux mots, vous êtes en train de répéter ce qui se fait déjà. Or, on peut aller sur une marche plus haute et c'est relativement important, au-delà de l'attractivité de nos territoires, c'est pour la santé de nos populations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Alors je voudrais quand même rajouter un petit mot par rapport à ce qui vient d'être dit. D'abord c'est le premier mémoire qui sort sur ces problèmes de la médecine. À la fin de l'année donc, il y aura des actions concrètes qui seront mises en place puisque c'est ce mémoire qui lance la réflexion. Je voudrais dire ensuite que nous agissons très fortement au niveau de l'ARS. Et c'est vrai que les comparaisons sont compliquées l'ARS Île-de-France, ce n'est pas l'ARS de Bourgogne. Ils n'ont pas les mêmes et n'ont pas les mêmes règles, ni après les façons de faire. Parce que nous, quand on demande par exemple à l'ARS de faire des expériences de télémédecine, etc. Ça fait un an et demi qu'on demande, on a eu X Réunion, il n'y a pas moyen d'en sortir. Donc il y a une difficulté technique et juridique avec l'ARS d'Île-de-France. Et tous les départements d'Île-de-France sont dans cette contrainte, puisque mes collègues sont pareils et on a une grosse difficulté, puisque c'est l'ARS qui détient des financements, eh bien, nous n'y arriverons pas. Donc c'est pour ça qu'aujourd'hui, nous prenons la main, pour justement faire des propositions et arriver à ouvrir un certain nombre de choses. Quant au recrutement de médecins, je vous rappelle que l'on a quand même une difficulté avec le pacte de Cahors. Quand nous avons voulu, à la demande de la préfecture, embaucher 2 assistantes sociales pour faire un peu le lien entre les commissariats, qui souvent interviennent pour des problèmes sociaux dans les familles, etc., et que ça nous les rapporte directement dans nos services à nous, pour justement améliorer la fluidité, pour pouvoir intervenir plus rapidement. Nous, nous avons dit que nous étions d'accord, à condition que ça sorte du pacte de Cahors et ça a été refusé. Voilà. Donc nous, à un moment donné, on est bloqués sur les 1,2% et malgré la bonne volonté que l'on peut avoir, c'est une contrainte très forte que nous ne pouvons pas lever seules. Donc on partage tout ce que vous dites, mais il faut le faire aussi dans la réalité des choses et la réalité des choses c'est une contrainte à la fois budgétaire, sur laquelle on ne peut rien faire, et deuxièmement, sur des contraintes de politiques liées l'ARS, et contraintes qui font qu'aujourd'hui, on bâtit notre propre plan et qui aujourd'hui, est un rapport d'orientation et qui sera à la fin de l'année, avec des mesures fortes et concrètes, pour améliorer bien évidemment l'état sanitaire de notre département. Oui, Geneviève SERT.

Mme SERT. Alors moi je m'inscris en faux sur ce que vous venez de dire. D'abord je suis désolé, mais la mission qui m'a été confiée, c'est quand même une nouveauté et j'essaye de la remplir à fond. La deuxième chose, c'est que le fric ne suffit pas à faire venir les gens. On a essayé, vous avez essayé pendant 11 ans de faire venir des médecins avec 'Okay Doc', juste il y en a 11 qui se sont installés. On ne peut pas dire que l'argent, c'est un... c'est le porteur pour faire venir des médecins, des kinés, des orthophonistes, tout ce que vous voulez. Vous pouvez leur mettre de magnifiques maisons, vides, enfin elles resteront vides parce que ça ne marchera

pas. Le pack de Cahors nous bloque quand même, il faut être clairs là-dessus, pour créer des postes. Et je crois beaucoup plus, au petit travail de fourmi, de colibri comme on dit, pour que l'on fasse connaître le territoire. Si les médecins du territoire comprennent qu'en prenant des stagiaires, c'est une manière pour eux de fidéliser, de faire connaître leur territoire et peut être de trouver des repreneurs. Ce sont des choses beaucoup moins, j'ai envie de vous dire spectaculaires, mais le travail fait avec l'ARS, le travail fait avec la CPAM, le travail fait avec tous les acteurs, je pense que ça payera. Et je vous donne rendez-vous, pour la fin de l'année, avec des choses innovantes. Voilà, et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Nathalie BEAULNES-SERENI ?

Mme BEAULNES-SERENI. Oui Monsieur le Président, chers collègues, là je prends ma casquette de président de la CPAM. Il est évident que l'on doit travailler, non pas uniquement avec l'ARS, mais aussi avec les CPAM et j'invite tous les conseillers à participer aux réunions, qui sont montées actuellement par la CPAM, par l'ARS et auxquelles je me rends, à destination des professionnels de santé et des élus. Et ces échanges sont extrêmement fructueux et on va effectivement dans ce sens de l'attractivité. Tous, que ce soient les professionnels de santé ou les élus, disent : nous ne sommes pas assez attractifs. Et je partage partiellement l'avis de Geneviève, disons que ce n'est pas uniquement une question d'argent. Il faut vraiment que l'on travaille sur l'attractivité de nos territoires, il faut qu'on se fasse connaître. Il y avait une professionnelle de santé qui est venue à la première réunion, qui se passait au Chatelet-en-Brie, elle a fait la démarche de venir depuis Fontainebleau et il faut la saluer. Elle a dit à Fontainebleau : les étudiants pensent qu'on n'a pas l'eau chaude. Voilà, c'est quand même assez incroyable. Mais il ne faut pas non plus multiplier la réunionite, je pense qu'il faut travailler tous ensemble, à la fois sur des projets à long terme, parce que ma santé 2022, ce ne sera pas 2022, mais ce sera plutôt 2032. Et il faut organiser la transition.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors qu'elles sont... ah pardon, Pierre BACQUÉ.

M. BACQUÉ. Oui, je voulais dire tout simplement qu'effectivement ce n'est pas qu'une question d'argent, puisqu'au Vaudoy-en-Brie, nous avons refait un cabinet médical jouxtant la pharmacie. Et nous avons trouvé, il y a deux ans, avec beaucoup de difficultés, un médecin, un jeune médecin qui refusait de la clientèle tellement il avait du monde, qui était très content parce que sa clientèle était purement villageoise, donc lorsqu'il se déplaçait à domicile, ce n'était pas plus loin que dans les limites du village. Malheureusement, il est tombé amoureux d'une jeune femme partie dans le Sud-Est et donc le cabinet est à nouveau fermé et nous avons un grand mal à retrouver un médecin. Je dois dire que le cabinet est gratuit, on donne le cabinet gratuitement, bien évidemment. Donc ce n'est pas uniquement une question d'argent, et vous avez tout à fait raison. Dans le même temps, nous avons trouvé très facilement un épicier pour ouvrir une épicerie sur la place du village. C'est assez invraisemblable, mais c'est comme ça. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire, ce n'est pas uniquement une question d'argent, effectivement.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Aujourd'hui, on est confronté à ce que ce qui vient d'être dit, à des médecins libéraux qu'on a du mal à installer, qui peuvent partir du jour au lendemain quand ils deviennent amoureux, tant mieux pour eux. Mais déjà on se met en concurrence, les uns et les autres, dans nos communes pour récupérer des médecins qu'on n'arrive pas à garder dans la durée. À un moment donné, je ne sais pas pourquoi la question tourne autour de l'argent ou pas, il y a d'autres choix qui peuvent être faits. Il faut que le département prenne un choix, je pense que le Centre de santé, parce que le département salarie les médecins sur la grille de la fonction publique, c'est un modèle, allez voir l'exemple de vos confrères en Saône-et-Loire, qui fait la démonstration de son équilibre financier. Et ça permet d'avoir une position du département, au-delà des initiatives locales, qui vient compléter ce qui se fait au niveau local, qui vient respecter ce qui se fait au niveau local. Il n'est pas question d'en faire concurrence, il y a déjà assez de travail pour tout le monde, mais qui vient se positionner de manière supra-locale, pour une

véritable intervention départementale, qui prenne à bras le corps cette question-là. Je ne crois pas que ce soit le travail de fourmi, qui est déjà mis en œuvre, parce qu'on a eu un précédent mémoire en décembre 2016, qui fera ses preuves parce que nous sommes avant-derniers. Et quand on est avant-derniers, on ne joue pas la fourmi, on change d'animal fétiche.

M. LE PRÉSIDENT. Virginie THOBOR ?

Mme THOBOR. Oui, je voudrais intervenir parce que l'année dernière, en juin 2018, j'avais assisté à la présentation par l'ARS, de la stratégie régionale de santé. Et c'est vrai que, avec Monique, on était quelque peu inquiètes. Pourquoi ? Parce qu'en fait, dans le cadre de la stratégie régionale de santé, évidemment on regarde quand même des financements publics qui sont en diminution. On a bien senti qu'à un moment, de toute façon le financement d'un certain nombre d'actions ne passerait pas l'ARS. Moi ce que j'avais noté, c'était justement un renforcement du pouvoir d'agir des citoyens des usagers. C'est-à-dire qu'en fait on demande à ce que les autres acteurs soient moteurs, en fait dans cette stratégie régionale de santé. C'est-à-dire que l'ARS aujourd'hui, ne va faire qu'accompagner des initiatives qui vont être portées par d'autres. Donc je pense que là, il y a une porte ouverte sur les actions qu'on peut mener et il faudra compter que sur nous. De la même manière, moi ce que j'ai noté, c'est qu'évidemment l'égal accès aux soins par tous, c'était compliqué. Donc c'est vrai que s'il n'y a pas d'actions fortes et un engagement fort du département, pour impulser cette innovation et cette autre façon d'aborder la santé, au-delà de l'ARS, on n'y arrivera pas.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Donc il va y avoir ces réunions qui vont être faites dans les différents secteurs, vous êtes invités à y participer et bien évidemment, on fera le maximum pour en sortir. En tous les cas, je retiens que l'on a besoin d'attractivité et il faut que les médecins, mais comme les autres, soient amoureux de la Seine-et-Marne. Et nous nous y emploierons.

Alors, je ne sais plus si l'on a...est-ce qu'on a voté le mémoire, peut-être pas ? Quels sont ceux qui s'abstiennent sur le mémoire ? Très bien, merci.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/04, c'est une expérimentation pour des personnes handicapées. Valérie POTTIEZ-HUSSON.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Alors certaines personnes adultes, lourdement handicapées, ne trouvent pas de lieux adaptés à leur situation qui nécessitent des soins importants. Ils sont âgés de 18 à 60 ans et bloquent des lits, en milieu hospitalier. En 2014, il s'agissait de 280 lits. S'appuyant sur ce constat, l'ARS a lancé en 2017 un appel à projets. Le département souhaite participer à l'expérimentation de création de 2 unités de soins prolongés complexes, USPC, visant à prendre en charge ces personnes. Une unité de 12 lits, au centre de rééducation de Coubert et une unité de 12 lits au centre médical et pédagogique de Neufmoutiers-en-Brie. Ouverture prévue sur le quatrième trimestre 2019. Sur 2019, la dépense maximale est estimée à 95 365 euros. En année pleine, le coût pour le département est estimé à 381 461 euros par an. Ces unités sont conçues comme un lieu de vie et de soins, avec prise en charge pluridisciplinaire et accompagnement psychologique pour des patients dont l'état de santé ne peut progresser et pour lesquels le retour au domicile est inenvisageable. À noter que le Département n'a été sollicité que tardivement sur ce projet et déplore l'absence de concertation préalable avec l'ARS. Pour autant cette expérimentation allant manifestement dans le sens de l'intérêt du territoire, il nous est proposé d'y adhérer sous la seule réserve que chaque USPC adresse annuellement un rapport d'activité à l'ARS et au Conseil départemental. Un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline NETTHAVONGS pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord là-dessus ?

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/05, c'est un avenant pour la téléassistance. C'est à Anne-Laure FONTBONNE.

Mme FONTBONNE. Afin de permettre aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de pouvoir choisir librement de rester à leur domicile, en toute sérénité, le département a créé le service départemental de téléassistance. Ce service contribue, de manière significative, à favoriser le maintien à domicile en apportant un surcroît de sécurité aux personnes isolées ou présentant des risques. Le département en a délégué la gestion et l'exploitation, en 2012, à un opérateur dont le cœur de métier. Ce choix de gestion, garantie la couverture totale du territoire, réduit le coût du service et préserve ainsi l'autonomie des 5 500 abonnés, recensés au 1er juin 2019. Le contrat de délégation de services publics, relatifs à l'exploitation et la gestion du service public départemental, arrive à échéance en décembre 2019. Notre Assemblée départementale s'est prononcée favorablement, en novembre 2018, pour le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence, afin de désigner le prochain exploitant. Cependant, compte tenu des délais nécessaires pour analyser les offres et choisir l'attributaire et de la nécessité de garantir la continuité du service, en particulier au regard des délais contraints pour l'éventuel renouvellement du matériel des abonnés. Il est proposé de prolonger jusqu'au 31 mars 2020, l'actuelle délégation de service public, confiée au groupement Europ téléassistance et Europ Assistance France.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice RABASTE pour les finances ?

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour cette convention ? Merci.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors c'est un avenant pour un service d'aide et l'accompagnement à domicile, Anne-Laure FONTBONNE. Ah, qu'est-ce que je raconte ?

M. COZIC. Oui, parmi les 24 services d'aide à domicile du département, autorisés et tarifés par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, l'association UNA'DOM est placée sous le régime du redressement judiciaire, depuis fin 2018. Dans ces conditions le département, et dans l'intérêt des familles et pour assurer une continuité de services, a voté en juin dernier, un avenant à la convention entre le département UNA'DOM, afin de financer mensuellement, en terme à échoir, leurs activités pour le dernier trimestre. Dans l'attente des décisions judiciaires, il est proposé de renouveler, pour 3 mois, cet avenant. Les modalités techniques et financières prévues sont un versement mensuel en terme à échoir, sur la base du tarif arrêté par le Président du Conseil départemental. La politique départementale de soutien au maintien à domicile des seniors, mais aussi des personnes en situation de handicap, trouve ici une illustration concrète : être attentifs aux opérateurs et être aux côtés des personnes fragilisées et de leur famille.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard COZIC. Tout le monde est d'accord sur le mémoire ? Très bien.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/07, Sarah LACROIX.

Mme LACROIX. Bonjour à tous. Dans le cadre de la démarche nationale, réponse accompagnée pour tous dont l'objectif est de favoriser l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en fonction de leurs besoins. Il existe un axe important portant sur la Pair-Aidance. Cette thématique est également inscrite dans le schéma des solidarités 2019-2024, dans son axe 3 : prévenir, protéger. Accompagner le parcours de vie est l'une de ses orientations, portant sur le développement de l'autonomie et de la responsabilisation des personnes accompagnées. En effet, il s'agit de l'entraide entre personnes souffrantes ou ayant souffert d'une même maladie somatique ou psychique. Pour officiellement officialiser le développement des actions dans ce domaine, il est proposé de signer une charte d'engagement entre le département l'ARS, l'éducation nationale, la MDPH et les acteurs du handicap. Une signature officielle est prévue en novembre 2019, lors d'une journée départementale réponse accompagnée pour tous.

M. LE PRÉSIDENT. Merci tout le monde d'accord ? Très bien.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/08, c'est un avenant à la Convention pour la lutte contre la pauvreté. Bernard COZIC.

M. COZIC. Oui, merci. Par la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'emploi 2019-2022, du 24 juin 2019, Madame la préfète de Seine-et-Marne, Monsieur le Président du département de Seine-et-Marne, ont défini des engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté. Parmi les actions déclinées, figurent notamment dans la partie socle, une action en faveur de la prévention des sorties sèches des jeunes confiés à l'aide sociale, à l'enfance. Le montant affecté par l'État, pour cette action, est basé sur un ratio du nombre estimé de jeunes bénéficiant d'une mesure de placement et atteignant la majorité en 2019, avec la possibilité d'une seconde délégation de crédits, en fonction des besoins de financement supplémentaires adressés par le Département. À la date de la signature de la Convention, le nombre de jeunes concernés était largement supérieur au nombre initial, permettant de justifier une augmentation de l'engagement de l'État, passant de 66 000 euros à 142 000 euros sur l'action. 1, qui est la prévention des sorties sèches de l'ASE. L'objet de l'avenant numéro 1 est ainsi de modifier la convention afin de mieux afin, d'une part, d'y intégrer une délégation de crédits complémentaires sur l'action 1, à hauteur de 76 746 euros, notifiés par la préfecture de Seine-et-Marne, en date du 8 juillet 2019. Et d'autre part, de préciser l'engagement départemental correspondant, lequel passe également de 75 000 euros à 143 000 euros. Cette augmentation se traduit par une affectation plus importante des moyens humains départementaux, sur le territoire, pour la mise en œuvre des mesures envisagées dans la convention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Brice RABASTE ?

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Tout le monde est d'accord ?

N° 4/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/09, c'est le rapport d'activités du FSL. Denis JULLEMIER.

M. JULLEMIER. Il s'agit en effet du rapport d'activités du Fonds de solidarité logement, pour l'année 2018. Avant de vous donner ces quelques éléments, je vous rappelle juste ce qu'est le FSL, ce qui permet à la fois d'aider les personnes et de financer les associations, d'aider les personnes pour accéder à un logement, par le paiement d'un premier loyer, de la caution, d'une aide ou d'un prêt d'installation et d'une garantie aux impayés de loyers. Pour les aider à se maintenir dans un logement et également faire face à des factures d'énergie, gaz et électricité et eau, par l'intermédiaire de l'attribution d'une aide. Vis-à-vis des associations, cela permet d'accompagner ces associations dans les accompagnements sociaux, dans l'aide à la médiation locative. Au 31 décembre 2018, les recettes totales du FSL s'élèvent à 7 188 698 euros et les crédits engagés au titre de l'année, à 6 884 079 euros. L'implication du département est évidemment très forte, dans la résolution de ces problématiques, le département est en effet le premier contributeur de ce fonds, à hauteur de 42%, soit 2 994 000 euros, pour l'année 2018. Donc dans son rapport d'activité 2018, un certain nombre d'éléments sont mis en lumière, notamment la baisse générale des demandes d'aides du FSL en 2018, moins 7%, tous fonds confondus, liés à la diminution des demandes relatives au Fonds énergie, eau et téléphone. Une légère augmentation des demandes relatives au Fonds accès et maintien, 52% des demandes d'aide FSL concernent le Fonds énergie. Une majorité des bénéficiaires du FSL habitent sur le territoire de Melun-Val-de-Seine. Les aides sont majoritairement accordées aux ménages logés dans le parc public. Le Fonds Accès se porte garant près de 70% des ménages aidés. Le profil des bénéficiaires est similaire aux années précédentes. La part des demandeurs d'emploi augmente toutefois. Une majorité des bénéficiaires est demandeurs d'emploi ou inactifs. 5% des bénéficiaires tout confondus sont retraités, les familles monoparentales représentent quasiment la moitié des bénéficiaires du FSL et plus de la moitié des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans. Un quart des ménages aidés ont entre 46 et 55 ans. Voilà, en quelques mots et en grandes lignes, les principaux éléments de ce rapport d'activité 2018 du FSL.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Brice RABASTE pour les finances ?

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire ? Le 4/10, c'est la subvention aux associations... ah pardon, Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Merci Monsieur le Président. Évidemment rien à redire sur le rapport, mais cette année encore, nous notons que le recours au FSL, alors avec les déclinaisons qui ont été notées, recule. Or, comme nous l'avions souligné lors de notre commentaire sur le schéma de solidarité, tout ce qui est le non-recours aux droits existants, nous pose question. Alors évidemment, le département n'est pas en fait l'instance vers laquelle on se tourne en premier lieu. Mais ce dont on se rend compte, c'est qu'il faudrait sans doute mieux et toujours communiquer avec nos partenaires, car il existe en fait un certain nombre de partenaires qui ne relaient pas le droit de recourir au FSL, sachant que l'enjeu et le problème du non-recours aux droits existants est vraiment une problématique dont on doit se saisir, comme le défenseur des droits le rappelle très régulièrement.

M. LE PRÉSIDENT. Denis JULLEMIER ?

M. JULLEMIER. Juste quelques éléments de réponse. Nous sommes tout à fait conscients, en effet, de cette baisse et de ce recul du nombre de dossiers du FSL et qui pose en effet une problématique par rapport à ce que l'on constate sur le terrain, de la fragilité des populations. C'est pourquoi d'ailleurs, avec l'ensemble des partenaires, nous allons retravailler, dans les semaines qui viennent, sur les critères d'attribution du FSL, pour voir aussi avec l'ensemble des partenaires sur une meilleure sensibilisation, mais aussi sur les critères d'attribution. C'est pourquoi aussi, nous on est au niveau du département et dans la stratégie départementale également du département, nous avons souhaité et avec Patrick SEPTIERS, on

met une impulsion pour que les bailleurs, et notamment le bailleur départemental d'habitat 77, nous travaillons de plus en plus étroitement, également avec les MDS de nos territoires et avec l'ensemble des partenaires qui sont liés ou FSL.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc tout le monde est d'accord pour adopter le rapport ?
Très bien.

N° 4/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/10, donc subventions aux associations qui œuvrent pour l'insertion des jeunes. Sarah LACROIX.

Mme LACROIX. Donc notre département est le troisième le plus jeune d'Île-de-France. La Seine-et-Marne compte aussi, malheureusement, un jeune sur cinq sans diplômes, sans emploi ou formation. 20% des jeunes qui ont été accueillis par l'ASE sont sans abri après leur majorité. Le département de Seine-et-Marne soutient les 12 missions locales, ainsi que l'école de la deuxième chance, sur les trois sites de Chelles, Melun et Montereau, acteurs reconnus pour leurs actions d'insertion sociale et d'insertion professionnelle. Afin de prendre en compte la globalité des freins à l'insertion des jeunes, le département soutien en complémentarité, quatre structures de logements adaptés aux problématiques des jeunes. Ces actions entrent dans le cadre du schéma des solidarités 2019-2024, qui prévoit une logique d'accompagnement et de sécurisation des parcours. Elles correspondent notamment aux engagements du département à formaliser les accompagnements individuels des publics, à développer une cohérence entre professionnels pour un service le plus égal possible sur le territoire, à créer des outils de référencement des parcours. Il est proposé d'approuver les projets de convention relatifs aux modalités de soutien financier du département, ainsi que le versement des subventions correspondantes pour l'année 2019, soit un montant total de 761 120 euros pour les missions locales, pour les écoles de la deuxième chance, ainsi que pour l'ADSEA 77, les relais jeunes 77 et la Rose des Vents. Voilà ces subventions d'un montant total de 273 120 euros seront prélevées sur l'opération actions d'insertion par le logement de l'action intitulée : actions d'insertion par le logement du budget départemental de 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline NETTHAVONGS.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Cathy BISSONNIER ?

Mme BISSONNIER. Je ne participe pas au vote en ce qui concerne l'ADSEA.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Tout le monde est d'accord pour adopter le mémoire ?
Parfait.

N° 4/11

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/11, subvention à la Rose des Vents pour les gens du voyage.
Sarah LACROIX.

Mme LACROIX. Au titre de ses compétences de droit commun, en matière d'accompagnement social et d'accès au droit le département de Seine-et-Marne apporte son soutien aux actions menées par l'association La Rose des vents, en direction des gens du voyage notamment bénéficiaires du RSA. Ces actions sont inscrites au titre de l'insertion sociale des gens du voyage, dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2013-2019. Cette association intervient dans le cadre de l'accès au droit, de la scolarisation des enfants, de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme, pour apporter un soutien concret et permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle de ces personnes. Elle permet de répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage, en lien avec les missions départementales et solidarités. En conséquence, il est proposé d'attribuer à la Rose des Vents, au regard des objectifs inscrits dans la convention 2019, une subvention de 82 980 euros pour son action d'accompagnement des gens du voyage. Le soutien de cette structure est identique à celui apporté en 2018, et il est prévu au budget départemental 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Sandrine SOSINSKI ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors adopté mémoire.

N° 4/12

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/12, c'est une convention de partenariat, Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui, alors Président, c'est un partenariat qui reconduit dans le biais d'une convention tripartite. Ces conventions annuelles, entre le département et les deux associations, sont déterminées par des subventions 31 500 euros pour l'association des Roses des Vents et 26 000 euros pour l'association du Rocheton.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine SOSINSKI pour les finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour cette convention ?

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors les mémoires numéro 5, d'abord l'approbation du programme pour la demi-pension du collège Robert Buron à Nandy. Véronique VEAU.

Mme VEAU. Alors donc, l'évolution du nombre de rationnaires au sein du collège Robert Buron, à Nandy, fait apparaître le besoin d'augmenter la capacité de la demi-pension du collège, pour l'adapter à une typologie de demi-pension de type 4. Pour cela, il est nécessaire de restructurer les locaux de la demi-pension existante et de réaliser une extension de celle-ci. Par ailleurs, diverses problématiques ont été communiquées par le personnel du collège, amenant à réaliser également des travaux à l'intérieur de l'externat, notamment la restructuration de l'actuelle zone administrative, l'aménagement d'une nouvelle salle de sciences et l'agrandissement de la salle des professeurs. Il convient au préalable, de lancement de la consultation pour la désignation du maître d'œuvre, d'approuver le programme technique de l'opération qui contient deux tranches : une tranche ferme qui prévoit le projet sans mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur, pour la partie restructurée et une tranche optionnelle qui prévoient la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur. L'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération est de 13 489 900 euros TTC, dont 8 600 000 euros TTC pour les travaux de la tranche ferme et 660 000 euros TTC pour les travaux de la tranche optionnelle, valeur juillet 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy BISSONNIER pour les finances ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour ces travaux ? Très bien.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/02, la dotation globale de fonctionnement des collèges. Véronique VEAU.

Mme VEAU. Oui, comme chaque année, le Département verse une dotation aux collèges publics dans le cadre de ses compétences obligatoires. Celle-ci assure le financement des dépenses nécessaires à leur bon fonctionnement. Elles contribuent à la qualité de vie et d'enseignement des collégiens seine-et-marnais et améliorent le cadre de vie des personnels. L'article L 213-2 du Code de l'éducation précise en effet que le département assure l'accueil, la restauration et l'hébergement, ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges dont il a la charge. Le volume global de l'intervention financière du Département pour le fonctionnement des collèges publics est évalué à 9 450 500 euros pour 2020. À cette somme s'ajoute le montant du gaz, de l'électricité et de certains contrats obligatoires pour la seule part correspondant aux services généraux, auparavant versés au collège et désormais prises en charge directement par le département. La dotation qu'il est proposé de verser directement au collège s'élève à 8 841 020 euros. En effet, le nombre précis des élèves accueillis dans chaque collège n'est pas connu au moment du calcul de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics. Par conséquent, la part de la dotation qui varie en fonction de l'effectif prévisionnel est réduite. Un ajustement de la dotation effectué, en fonction des données transmises par les services académiques, sera présenté au vote de l'Assemblée départementale de juin 2020, pour tenir compte du nombre réel d'élèves accueillis dans chaque collège à la rentrée 2019-2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy LUCZAK pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/03, prise en charge, par le département, des dépenses de gaz et d'électricité.

Mme VEAU. Et voilà c'est pour continuer sur le même sujet, donc le Département prend directement en charge les dépenses de gaz, d'électricité et de fioul des collèges. Dans le cas de la restauration scolaire et des logements de fonction, ces dépenses sont à la charge des usagers et des bénéficiaires. Le département se substituant au collège pour le paiement des factures, il est donc proposé de fixer les modalités et les montants du transfert des sommes correspondantes des collèges, vers le département. Cette opération est neutre financièrement pour chaque collège, car le montant des recettes transférées est équivalent aux dépenses qui ne sont plus à sa charge.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy LUCZAK pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord ?

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/04, c'est une convention de restauration entre la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry et le collège.

Mme VEAU. En raison de l'augmentation du nombre d'élèves au collège François Villon, à la rentrée 2019, le département doit entreprendre des travaux d'agrandissement au sein de l'établissement. Dans l'attente de la mise en place de nouveaux bâtiments, qui comprendra un service de restauration et afin de garantir une qualité de restauration scolaire à l'ensemble des collégiens rationnaires, une solution d'hébergement est proposée pour une partie des collégiens, au sein de l'école élémentaire Marie Curie, située à proximité du collège pour l'année scolaire 2019-2020. La commune ayant confié la gestion de sa restauration scolaire, par une délégation de service public et la société Elixor, cette dernière assurera la prestation des collégiens. Et pour cela, il convient de conclure une convention partenariale entre les quatre parties, afin de définir les modalités organisationnelles et financières de cet accueil.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy LUCZAK pour les finances ?

Mme LUCZAK. Alors, avant de remettre l'avis des finances, je voudrais remercier Monsieur le Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry de nous avoir trouvé une solution pour ses 80 collégiens qui pourront déjeuner le midi. Et c'est un avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord ? Parfait.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/05, c'est une subvention pour l'équipement des agents d'entretien technique. Véronique VEAU.

Mme VEAU. Eh oui, la démarche de professionnalisation des agents de maintenance est un projet qui découle de la démarche de professionnalisation des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement, et qui a comme objectif d'assurer un meilleur suivi des bâtiments par les agents de maintenance, d'homogénéiser leurs pratiques, de formaliser les tâches qu'ils ont à accomplir et d'augmenter leur niveau de compétence. Elle est expérimentée dans les 24 collèges depuis la rentrée de septembre 2018. Dans ce cadre, il convient que les agents de maintenance puissent avoir l'outillage adapté pour réaliser les tâches qui leur incombent : équipements d'atelier, petit appareillage électro portatif, etc. Et donc afin que ces agences puissent bénéficier d'un éclairage adapté, il est proposé de répartir, sous forme de subvention aux collèges et de manière équitable, dans les 24 établissements concernés, un budget de 96 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy LUCZAK pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord ?

N° 5/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors, la sectorisation à Pontault-Combault, Véronique VEAU.

Mme VEAU. Voilà, donc le collège Jean-Moulin, à Pontault-Combault, sera en surnuméraire à la rentrée 2021. Et selon les prévisions, celui-ci atteindra un déficit de 33 places à la rentrée 2023. Dans le même temps, les collèges Condorcet et Monthéty, également situés à Pontault-Combault, disposent de places vacantes, respectivement 137 et 101 à la rentrée 2023. Il a donc été procédé à un rééquilibrage entre les effectifs des collèges de la ville.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait, tout le monde est d'accord ? Monique, pas de problème ?
Très bien, merci.

N° 5/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/07, Charte départementale des écoles multisports. Martine BULLOT.

Mme BULLOT. Merci Président. Le département soutient le développement des écoles multisports, permettant aux jeunes de 4 à 12 ans de découvrir plusieurs activités sportives, au cours de l'année. Afin de garantir à leurs adhérents, les conditions pratiques les plus adaptées, le Département a décidé de créer une charte départementale des écoles multisports. Elle définit les principes de fonctionnement des EMS, présente et affiche les objectifs à atteindre. Sa signature renforcera les engagements pris par les associations sportives ou les collectivités territoriales, qui auront choisi d'intégrer le dispositif. Cette signature est d'ailleurs prévue le 1^{er} octobre, à 18h30. Et il est proposé donc, dans ce rapport, de mettre à jour les valeurs communes à toutes les EMS figurant dans la charte. Je vous remercie de bien vouloir me donner votre avis, nous donner votre avis sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde d'accord pour adopter cette charte ? Très bien.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Politique départementale, en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique. Véronique VEAU.

Mme VEAU. Bien, dans le cadre de sa politique culturelle et d'aménagement, le département soutient les investissements à vocation culturelle et artistique. En cohérence avec sa politique contractuelle en faveur des projets territoriaux, il est proposé de nouvelles modalités d'attribution des subventions d'investissement, aux structures culturelles dont l'activité contribue à l'aménagement culturel du territoire, établissements culturels à rayonnement territorial ou de vie locale, cinéma classé Art-et-Essai et compagnies artistiques.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Louis THIÉRIOT, pour les finances ?

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ?

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/02, les contrats triennaux de développement culturel. Valérie POTTIEZ-HUSSON.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Je ne suis pas dessus. Voilà, excusez-moi. La politique culturelle départementale adoptée par le Conseil départemental, le 15 décembre 2016, a créé un outil de développement culturel et artistique des territoires : le contrat triennal de développement culturel. En 2017, 2 EPCI se sont inscrits dans la démarche, le Val Briard et le Pays de l'Ourcq. Puis 2 autres en 2018, Moret-Seine-et-Loing et des Deux Morin. Le présent rapport a pour objet l'attribution des subventions pour la mise en œuvre de la troisième année du contrat des communautés de communes du Val Briard et du Pays de l'Ourcq et pour la deuxième année, du contrat des communautés de communes Moret-Seine-et-Loing et des Deux Morin, pour un montant total de 110 000 euros, ainsi que l'approbation des avenants correspondants. Pour Val Briard il s'agit de 40 000 euros, pour le Pays de l'Ourcq 10 000 euros, pour les Deux Morin 30 000 euros et pour Moret-Seine-et-Loing, 30 000 euros également. C'est un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Jean-Louis THIÉRIOT ?

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la Commission, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, je vous propose de voter, mais je ne prendrai pas part au vote. Tout le monde est d'accord pour approuver ces contrats. Merci.

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, avenant pour les contrats d'objectif de la Scène nationale de La Ferme du Buisson. Laurence PICARD.

Mme PICARD. Depuis 1991, le centre d'arts de la Scène nationale La Ferme du Buisson soutient la création contemporaine à travers la production, la diffusion et l'édition. La loi du 7 juillet 2016, a créé un label centre d'art contemporain d'intérêt national, qui vise à renforcer les centres d'art et à en valoriser l'action. L'arrêté du 5 mai 2017 fixe le cahier des missions et des charges, relatif au label centre d'art contemporain d'intérêt national. L'adoption du projet artistique et culturel du Centre d'art de la Scène nationale La Ferme du Buisson s'inscrit dans le cadre de la candidature du centre d'art, au label centre d'art contemporain d'intérêt national. Donc nous vous proposons d'approuver l'avenant au contrat d'objectifs et de moyens de La Ferme du Buisson, l'adoption de l'avenant du contrat d'objectifs et de moyens, dédié au centre d'art n'engage pas de budget supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy BISSONNIER, pour les finances ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà, parfait. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 6/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, désignation d'un membre du conseil d'exploitation pour GAIA, Sarah LACROIX.

Mme LACROIX. Je n'ai pas le bon. Merci Madame. Désignation d'un membre du conseil d'exploitation de la Régie autonome, dit de service GAIA. Suite au départ de Monsieur Clément ARNAUD, il est proposé de mettre fin à ses fonctions de membre du conseil d'exploitation de la Régie autonome, dite service GAIA et de nommer Monsieur Christophe MAILLARD-SALINS, responsable de la mission SISAE, membre de ce conseil.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Jean-Louis THIÉRIOT ?

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors je vous propose de passer aux mémoires numéro 7, donc garantie d'emprunt. La première, c'est au rapport de Brice RABASTE.

M. RABASTE. Oui merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une réitération garantie en faveur de l'Office public de l'habitat du Val-de-Marne, VALOPHIS HABITAT. Suite aux aménagements de 9 emprunts, les garantissant à hauteur de 40% pour les opérations sur Moissy-Cramayel et Combs-la-Ville. Il n'y a aucune réserve particulière, émise par les services départementaux, sur la situation financière de cet office. Et la capacité d'autofinancement brut étant d'un peu plus de 8 millions d'euros, donc pas de difficultés en ce qui concerne ce mémoire. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Le. 7/02, Céline NETTHAVONGS, c'est une garantie d'emprunt également.

Mme NETTHAVONGS. Oui, donc là c'est pareil, la société d'HLM France Habitation a engagé un processus de réaménagement de sa dette, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et sollicite dans ce cadre, le maintien de la garantie d'emprunt du Département, à hauteur de 40%. Donc je vous remercie, par conséquent, d'accéder à sa demande.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/03, une garantie d'emprunt en faveur de la SEM 77. Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Donc c'est identique au précédent rapport, c'est un réaménagement de prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, concernant la garantie d'emprunt en faveur de la Société d'économie mixte d'aménagement 77. Sachant que les départements garantissent ces emprunts à hauteur de 60%, soit 4 440 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/04, garantie d'emprunt pour une résidence. Sandrine SOSINSKI.

Mme SOSINSKI. Donc dans le cadre de la réorganisation des activités de DEXIA Crédit Local, des contrats de prêts locatifs sociaux, PLS, ont été cédés à la Caisse des Dépôts et Consignations. 2 emprunts PLS contractés par la Société anonyme d'HLM Antin Résidences sont concernés par ce transfert. Ainsi la S.A d'HLM Antin Résidences sollicite le maintien de la garantie du département, initialement accordée à hauteur de 90%, sur un capital restant dû de 3 780 042 euros et 96 centimes, pour le PLS Construction, en date du 1er août 2018, et de 731 163 euros et 48 centimes pour le PLS foncier en date du 1er novembre 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Donc dans le mémoire il y avait une erreur matérielle sur les chiffres.

Mme SOSINSKI. Oui, mais pas sur ces deux-là.

M. LE PRÉSIDENT. Qui a été corrigé. Tout le monde est d'accord ? Parfait.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/05, Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Toujours une garantie d'emprunt donc, pour la Société anonyme des HLM 1001 VIES HABITAT, qui engage une procédure de réaménagement de sa dette, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour 9 emprunts et sollicite donc le maintien des garanties du Département, à hauteur de 1 844 895 euros et 32 centimes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde d'accord ?

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/07, garantie d'emprunt pour des logements Misy-sur-Yonne. Sandrine SOSINSKI.

Mme SOSINSKI. C'est une garantie d'emprunt pour la société MON LOGIS à Misy-sur-Yonne. La société acquis en vente, en état futur d'achèvement, 16 logements à Misy-sur-Yonne et afin de financer cette opération, la S.A. d'HLM MON LOGIS a souscrit auprès de la CDC, 4 emprunts, 2 PLAI et 2 PLUS, d'un montant global de 1 373 000 euros. En application des modalités d'attribution d'une garantie départementale, instaurée par une délibération de mars 2017, il est proposé que la garantie apportée par le département s'élève à 20% des emprunts, conformément à la demande de la S.A. HLM MON LOGIS, c'est-à-dire sur un capital de 274 600 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde d'accord ?

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/08, Daisy LUCZAK.

Mme BISSONNIER. Président, on a sauté le 7/06.

M. LE PRÉSIDENT. On va revenir dessus, on va faire le 7/08.

Mme LUCZAK. Alors c'est une main levée de l'inscription d'une affectation hypothécaire, concernant la Fédération des sociétés Juives de France qui a vendu la maison de retraite Résidence Malka. Donc il convient de lever l'affectation hypothécaire.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord là-dessus ?

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Et on revient au 7/06, Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Oui, donc c'est pour la société anonyme d'HLM VILOGIA, qui a engagé une procédure de réaménagement d'un emprunt auprès du Crédit foncier de France et qui sollicite le maintien de la garantie du Département, à hauteur de 50% du prêt, soit 881 678 euros et 28 centimes.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci, tout le monde est d'accord ? Parfait.

M. LE PRÉSIDENT. Alors je voudrais revenir sur le mémoire 1/10, vous savez sur les délibérations dont nous avons parlé tout à l'heure. Et je vous proposerai qu'on la bascule de cette façon, demande à l'État un moratoire de 3 ans sur la fermeture des classe et service public, sur l'ensemble du territoire de la Seine-et-Marne. Voilà, par rapport à ce que l'on disait tout à l'heure, donc là-dessus, il n'y a pas de problème.

Alors, nous avons une question orale à débattre. Alors qui est-ce qui la pose ? C'est Julie GOBERT ?

Mme GOBERT. Oui merci. Cette question orale* concerne soutenir la transformation agricole. Au regard des alertes répétées du monde scientifique quant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et notamment du glyphosate, par certaines productions agricoles sur la santé publique. Il y a nécessité à agir à tous les échelons pour transformer notre modèle agricole. Les départements, acteurs incontournables de la révolution écologique qui doit s'opérer, ne peuvent pas rester immobiles. La Seine-et-Marne, territoire fortement agricole, doit ainsi pleinement participer à la réflexion grandissante dans notre pays, concernant la manière de produire et de consommer. Le glyphosate est un instrument majeur et structurel du système agricole productiviste et industriel, tel qu'il s'est imposé à de nombreux agriculteurs, dans les dernières décennies. Il permet de contrôler, à moindres coûts, des surfaces considérables de céréales ou de limiter nettement les besoins de main-d'œuvre, plus coûteuse que l'utilisation de ce produit chimique. Mais c'est aussi un poison, il a des conséquences néfastes pour l'environnement, la biodiversité, les ressources naturelles et la santé humaine. Des conséquences suffisamment inquiétantes pour justifier son interdiction. Mais la fin du glyphosate doit signifier la transformation d'un système agricole à bout de souffle, car des alternatives techniques existent, qu'elle soit sur l'allongement des rotations, la diversification des cultures ou désherbages mécaniques, de manière générale et plein d'autres alternatives qui sont étudiées et qui sont mises en application, par ailleurs. Ce qui est vrai, c'est que la France a sous investit, pendant des décennies, dans la recherche pour trouver des solutions alternatives à ces procédés chimiques. Certains agriculteurs peuvent ainsi considérer qu'ils n'ont pas d'autres solutions, si ce n'est utiliser d'autres pesticides moins destructeurs. Mais leur santé était également en danger, l'interdiction du glyphosate appelle ainsi une transformation profonde du modèle agricole dominant. L'accompagnement des producteurs est indispensable et doit être mise en œuvre dès maintenant. Alors Monsieur le Président, chers collègues, notre question est simple : « Comptez-vous, et si oui, engager résolument le Conseil départemental sur la voie de la transition agricole respectueuse des hommes et de l'environnement, au-delà des dispositifs existants, qui restent très limités en ambition pour notre département ? »

M. LE PRÉSIDENT. Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui Président, merci. Je dois vous dire que le Département n'a pas attendu cette question pour être un acteur et facilitateur de la réduction en l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire seine-et-marnais. On agit dans 2 ou 3 cadres. Dans le cadre de l'agriculture, aux abords des routes départementales et au sein des communes seine-et-marnaises. Avant de parler, dans le cadre de l'agriculture, je voudrais vous rappeler ce que nous faisons au niveau des abords des routes départementales. Zéro pesticide sur la voirie départementale, la gestion de la végétation fauchage raisonné. C'est à dire technique de fauchage raisonné, mise en œuvre depuis 2009. La formation des agents, une action de sensibilisation aux enjeux préservation de la biodiversité et la protection de l'eau et la lutte contre les espèces indésirables et plantes invasives. Au niveau des communes seine-et-marnaises, vous n'êtes pas sans savoir le succès indéniable de la démarche zéro phyto, engagée depuis 2015, avec 97% des communes seine-et-marnaises et 266 d'entre elles qui ont déjà atteint...

M. ÉBLÉ. Vous êtes sûr de la date de 2015 ?

M. JAUNAUX. Oui, oui, on est sûrs.

*Question orale annexée au présent procès-verbal

M. ÉBLÉ. Le monde n'a pas commencé en 2015. Le zéro phyto, j'ai signé moi-même des conventions.

M. JAUNAUX. Non Monsieur ÉBLÉ, je disais que 2015, 97 % des communes Seine-et-Marnaises et 266 d'entre elles, ont déjà atteint. C'est ce que je dis.

M. ÉBLÉ. Vous avez dit que la procédure zéro phyto est engagée depuis 2015. Excusez-moi.

M. JAUNAUX. J'aimerais bien qu'on me regarde en face parce que je suis là je suis là. Excusez-moi, c'est moi qui parle.

Alors, avec la nuance que j'ai dit, avec la nuance que j'ai dit notamment dans le zéro phyto et le discours que j'avais dit dans la remise des trophées zéro phyto, c'est que ne nous méprenons pas, c'est qu'on parle pas de suppression de phyto sanitaire, mais n'empêche que les molécules qu'on va remplacer, notamment les bios contrôle, est-ce qu'on n'aura pas les mêmes difficultés dans quelques années, alors qu'elles sont, sur le plan législatif, demandées à faire et par contre on n'a pas vérifié si elles seront pas inefficaces et dangereuses dans quelques années.

Alors dans le domaine de l'agriculture, celui qui vous intéressait, je voudrais vous rappeler le cadre réglementaire, relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs, visant à répondre aux enjeux majeurs de santé publique. Ainsi de manière générale, les agriculteurs utilisent des produits homologués et les épandent, conformément à la réglementation en vigueur. Ils sont tenus de respecter les prescriptions particulières relatives aux lieux dits sensibles, c'est-à-dire les établissements scolaires, médico-sociaux par publics, accueillant des personnes vulnérables, respectent les zones non traitées, figurant dans les décisions d'autorisation et de mise sur le marché d'un produit commercial, et son étiquetage, vont contrôler les visiteurs de l'exploitation, au minimum tous les 5 ans et ont un certificat Certiphyto, attestant leur connaissance des risques liés aux produits phytopharmaceutiques, pour la santé et l'environnement.

Alors que fait le département ? Dans le cadre du programme de développement rural de la région Île-de-France, PDR Île-de-France. Le département cofinance, en complément de FEADER, des investissements environnementaux, visant l'évolution des pratiques dans les exploitations agricoles, via la réduction et l'optimisation de l'emploi des intrants. Ainsi ces subventions départementales permettent de financer des outils de désherbage mécanique en substitution aux traitements herbicides, des outils de guidage des apports pour fertilisants et produits phytosanitaires, ou encore la mise en place d'aires dédiées au remplissage et au lavage des pulvérisateurs. Ces subventions, d'un montant de près de 430 000 euros depuis 2015, connaissent un réel succès tant dans les exploitations conventionnelles, qu'en agriculture biologique. Toujours dans le cadre du PDR Île-de-France, le département cofinance des mesures agroenvironnementales et climatiques, en faveur de la biodiversité, les MAEC biodiversité, lesquels permettent notamment de préserver les organismes auxiliaires des cultures et ainsi de réduire l'usage des produits phytosanitaires. Concrètement sur ces parcelles engagées, il s'agit de mettre en place ou d'entretenir des infrastructures favorables à la diversité et couvert. Pour ces mesures, le département intervient sur 6 territoires prioritaires en Seine-et-Marne. Les exploitations intéressées peuvent souscrire un contrat quinquennal. Depuis 2015, la totalité des contrats quinquennaux continue, avec les agriculteurs, représente près de 500 000 euros d'aides du Département. Je veux dire, par rapport à des réunions qu'on a pu avoir avec le milieu agricole, ça a tellement de succès, ça a beaucoup de succès, si bien que tout est pris dans son ensemble. Par ailleurs, dans le cadre des conventions d'objectifs conclus chaque année avec la chambre d'agriculture de la région Île-de-France, le département cofinance la mise en œuvre d'actions, de conseils techniques, d'expérimentation notamment en faveur de l'innovation et de formation des exploitants, ainsi que l'animation des MAEC et l'appui à la mise en œuvre des PCAE, je vous rappelle que ce sont les plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Ces actions représentent 45% de la subvention départementale, allouée à la Chambre d'Agriculture, dans le cadre de la convention, soit près de 1,5 million d'euros

depuis 2015. Expérimentation sur l'optimisation ou la réduction des produits phytosanitaires, essais techniques des désherbages, fertilisation, protections de fongicide de matériels, conseils collectifs, réunions de terrain, réunions thématiques, visites d'exploitations, animations techniques et individuelles, agronomie, conseils en agriculture biologique, en élevage, en arboriculture, maraichage, pépinière, horticulture. Accompagnement des mesures MAEC, réduction en faveur de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, et accompagnement technico-économique vers tous les modes de production (production raisonnée, biologique intégrée et agriculture de conservation). En plus, elle bénéficie du savoir-faire de la Chambre d'agriculture pour animer et suivre les programmes d'actions *via* l'amélioration de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation et de captages. Ces programmes comprennent des conseils individuels, collectifs, des expérimentations permettant aux agriculteurs de faire évoluer leurs pratiques, bénéficient de la diffusion par la Chambre d'agriculture de toutes les innovations permettant d'améliorer les pratiques agricoles. Ainsi la Chambre diffuse notamment auprès des agriculteurs seine-et-marnais un outil de traçabilité des pratiques lequel permet de gérer la traçabilité des productions et les interventions de suivre les indicateurs environnementaux. Par ailleurs, dans le cadre du plan départemental de l'eau (PDE 3), le département participe au suivi régulier de la présence des molécules issues des produits phytosanitaires pas seulement le glyphosate dans les milieux aquatiques superficiels et souterrains de Seine-et-Marne. Enfin, le 28 mai dernier, le département a adhéré aux côtés de la Chambre d'agriculture de la région Île-de-France, la FDSEA de Seine-et-Marne, des jeunes agricultures, de la Préfecture de Seine-et-Marne, et Lions des mers, à une charte de bon voisinage visant à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux, et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation des produits phyto pharmaceutiques en agriculture particulièrement à proximité des lieux habités. Vous voyez que le département est quand même un acteur important facilitateur de la réduction des phytosanitaires.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Louis.

M. THIÉRIOT. Je voulais simplement rebondir sur la réponse très complète que nous a faite Yves JAUNAUX sur l'engagement du département pour la transition agricole et je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à la profession agricole et exprimer ma solidarité avec le monde agricole. On sait aujourd'hui qu'un agri-bashing intolérable porte et tombe sur nos agriculteurs. Nous voyons dans nos plaines les feux de la colère qui s'allument à cause de décisions qui ont été prises par pur opportunisme électoral de prendre des indemnités de 150 mètres qui ne sont fondés scientifiquement sur rien, qui ne répondent à rien, mais qui aboutissent dans certains cas à stériliser 25 % d'une surface agricole utile d'une exploitation : j'ai un agriculteur de ma commune qui exploite ailleurs et qui est confronté à cela. Alors je crois que l'engagement du département pour une agriculture plus conforme à des objectifs environnementaux à long terme, mais qui respecte notre agriculture aujourd'hui dont on sait qu'elle est l'une des meilleures d'Europe ; dont le dernier rapport du GIEC sur les sols a rappelé que notre modèle était l'un des meilleurs pour lutter contre l'artificialisation des sols avec les exploitations agricoles telles qu'elles sont. Je pense que le moment est venu pas forcément d'avoir des comportements politiques on va dire à un moment où la profession est en difficulté de rappeler que dans notre pays nous avons tous les jours un agriculteur qui met fin à ses jours. Et vous voyez il y a un film qui vient de sortir au nom de la Terre que certains d'entre vous ont peut-être vue. Il rappelle la souffrance du monde agricole nous devons être là, et c'est ce que fait le département aux côtés des agriculteurs pour une agriculture plus proche de l'environnement. Nous devons être aux côtés des agriculteurs pour abaisser l'utilisation de pesticides et c'est ce qui est fait depuis une quinzaine d'années par l'ensemble de la profession et on le voit dans les chiffres, mais nous devons d'abord nous souvenir que nous sommes là pour honorer les hommes qui nourrissent les hommes chaque jour. Ce sont des paysans dont nous avons besoin.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Comme d'habitude je suis et nous sommes fatigués de cette opposition faisant accroire que nous ne connaîtrions pas la question agricole et surtout les agriculteurs et les difficultés qu'ils connaissent. Mais, c'est justement, parce que ce modèle existe. Ce modèle qui préconise les pesticides, qui préconisent certaines cultures que les agriculteurs sont dans cette difficulté fondamentale. Il n'y a pas d'opportunisme électoral des différentes communes et collectivités territoriales qui ont pris ces arrêtés. Il y a une prise de conscience globale sur laquelle nous devons ouvrir nos yeux sur les nocivités de ces produits, en deux plus sept. Quand nous avons écrit cela, nous vous demandons au-delà de ce que nous avons dit, oui ! on peut assaisonner de multiples petites ou plus grandes mesures. Mais, désolée de vous le dire. Regardez la carte qui a été diffusée par Le Monde il y a quelques jours sur les régions et les départements les plus exposés aux pesticides. Enfin, à un moment donné, on ne peut pas s'aveugler. Oui ! Il y a des mesures qui ont été mises en place. Mais non ! Le changement majeur n'est pas là. C'est comme ce que nous avons dit auparavant au niveau de la santé. Il ne s'agit pas de mettre en accusation les uns, les autres. Bien sûr que non ! Il s'agit de faire avancer ensemble, les agriculteurs, la population, l'ensemble des institutions pour ce changement majeur. Et il faut arrêter de vouloir protéger ce modèle qui est excessivement nocif pour chacun ! Et arrêter ce type de discours de faire croire que certaines personnes ne prendraient pas en compte effectivement les difficultés que connaissent les agriculteurs. Cette prise de position, elle est aussi pour nos populations et pour nos agriculteurs. Il faut être courageux en politique.

M. LE PRÉSIDENT. Pierre BACQUÉ.

M. BACQUÉ. On m'a coupé la parole non - je voudrais dire tout simplement que mes propos ne sont pas électoralistes puisque je ne raisonne pas au mois de mars 2021. Depuis 89 je suis Maire d'une commune rurale. Depuis 94, je suis Conseiller départemental d'un territoire rural également et en tant que vice-président fondateur du parc régional du Gâtinais nous avons suivi et accompagné les agriculteurs. Et au sein de ce département il y a 15 ans à peu près, nous avons élaboré un projet d'ailleurs qui a fonctionné qui s'appelait l'agriculture raisonnable. Et il faut dire qu'aujourd'hui il y a deux agricultures : il y a l'agriculture bio pour les agriculteurs qui en ont fait le choix, et puis il y a l'autre agriculture. S'il n'y avait que l'agriculture bio, nous ne pourrions pas nourrir la population. Il faut que ça soit très clair. Et nos agriculteurs d'une façon générale comme on vient de le dire sont ceux qui nourrissent les hommes et qui ne les empoisonnent pas. Et je suis très fatigué d'entendre à longueur d'année des gens qui n'ont pratiquement jamais mis les pieds dans une exploitation agricole, qui ne font pas la différence, et là je réserve pour nommer la personne en privé, qui ne font pas la différence entre des hectares de betteraves et des salades et je dis bien des salades. On me l'a dit un jour : *« Je suis fatigué. Je n'ai jamais été agriculteur, mais je vois leur travail au quotidien, je vois leurs difficultés au quotidien. »* Certes, il n'y a pas, cher ami, un agriculteur tous les jours qui se suicide. Il y en a un tous les trois jours c'est énorme. Et là encore, il faut étudier les cas. Est-ce que ce sont les céréaliers ? Est-ce que ce sont les petits éleveurs de porcs ? Mais c'était une situation très difficile. C'est une situation où les gens font preuve d'une grande rigueur. Et sachez tout de même, compte tenu du prix des pesticides, un agriculteur maintenant avec les ordinateurs de bord sur le tracteur sait très bien où en mettre ou le doser selon l'emplacement du champ. Il ne s'amuse pas. Et ce sont des gens qu'il faut respecter pour leur travail, pour ce qu'ils font et nous en avons besoin. Et nous ferions bien mieux de parler des conventions internationales que le gouvernement vient de passer avec le Canada. Là, on pourrait peut-être beaucoup dire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Bien. Voilà, cette séance se termine – excuse-moi – Jean. Bernard – excuse-moi.

M. CORNEILLE. Oui. Bonjour à tous. Simplement pour dire que je partage les inquiétudes exprimées Julie GOBERT, et la question très claire qui a été posée. C'est vrai que ça rejoint un peu la délibération intérieure qui concernait la santé et la présence des médecins dans notre département. Je crois qu'il y a dans notre département un vrai problème sanitaire et l'usage intensif de glyphosate n'améliore pas en tout cas la santé de nos habitants. Il ne s'agit

pas ici de pousser les hauts cris contre les agriculteurs, pas du tout ! Mais de se préoccuper, de se préoccuper des habitants de Seine-et-Marne. Et je pense, on a évoqué les communes rurales, mais je pense aux communes périurbaines. Celles qui accueillent une population qui vient de la banlieue dense, de la banlieue difficile, et qui viennent chercher chez nous un environnement. Un environnement qu'ils croient avoir trouvé, mais un environnement qui peu à peu n'est plus ce qu'il attendait, et je crois que l'utilisation massive de glyphosate à 5 mètres ou à 10 mètres comme le dit la loi, je crois que c'est la loi Labbé qui le dit, ce n'est pas tolérable, parce que 5 mètres de la maison, ça veut dire quoi ? 5 mètres de la parcelle ou 10 mètres, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que ceux qui vivent là, les gens qui vivent là, les parents et les enfants savent qu'ils vivent à côté de poisons, ce n'est pas tolérable. Donc je crois qu'il faut trouver des solutions et je ne sais pas si c'est opportuniste, électoraliste. Appelez-le comme on veut. En tout cas, c'est responsable. C'est responsable de dire qu'il faut prêter attention à la santé de nos habitants. Et moi j'ai un exemple complémentaire puisqu'on évoque l'agriculture, j'ai besoin de l'appui d'une Seine-et-Marne. J'ai besoin de l'appui du Conseil départemental. J'ai besoin de l'appui du sous-préfet et de la préfète. Dans la commune notice, à la limite de la commune notice, de porteurs de projet de méthaniseur se sont installées à l'extrême limite, ils sont à quelques dizaines de mètres des maisons. Ils veulent y construire une unité de méthanisation. Ils avaient tenté de le faire il y a quelques années. Et bien sûr je m'y étais opposé, parce qu'il voulait le faire dans la commune notice. Et là, ils ont trouvé les champs à proximité et qui est porté par le Val d'Oise, par l'Oise – pardon - par l'Oise. Donc moi je m'oppose au titre de Maire, ma collectivité et les habitants qui ont signé à plus de 3 000 une pétition pour refuser l'installation de ce méthaniseur. On a engagé un recours gracieux qui n'a pas abouti. Aujourd'hui, on en est à un recours contentieux. On a pris un grand bureau d'avocats et j'espère en tout cas que nous serons entendus. Mais comment ne pas demander à la Seine-et-Marne donc à la préfète, à l'État, et à vous même ici là, comment ne pas leur demander d'aider des habitants de Seine-et-Marne contre la volonté du Val-d'Oise de porter atteinte aux habitants d'une commune limitrophe de l'Oise. Ça, ce n'est pas tolérable. Et j'attends beaucoup de vous et j'attends beaucoup de l'État qui dise : « *Il s'agit de porter atteinte à des Seine-et-Marnais et bien nous, Seine-et-Marnais, nous allons défendre ces Seine-et-Marnais.* » C'est un complément donc il s'agit de l'addition de deux choses nuisibles : le méthaniseur et le glyphosate. Nous sommes attaqués, et nous allons nous défendre.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, il faut nous passer le dossier, on va regarder. Et bien évidemment, nous serons présents. Très bien, merci de ces débats.

Donc cette séance se clôture, mais mes chers collègues j'apprends le décès du Président Jacques CHIRAC ce matin à l'âge de 86 ans. Pour manifester notre respect pour notre ancien chef de l'État, dans cette enceinte républicaine, eh bien je vous propose et je vous invite à observer une minute de silence.

L'Assemblée observe une minute de silence.

Je vous remercie comme nous l'avions convenu tout à l'heure je vous propose de passer à la commission permanente peut être sans pause puisqu'il est déjà midi et demi. Très bien. Alors commission permanente.

La séance est levée à 12 heures 30.

Groupe des élus **Socialistes et Républicains**

Conseil départemental de Seine-et-Marne



Melun, le 24 septembre 2019

Question orale
déposée en vertu de l'article 70
du règlement intérieur du Conseil départemental

Soutenir la transformation agricole

Au regard des alertes répétées du monde scientifique quant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et notamment du glyphosate par certaines productions agricoles sur la santé publique, il y a nécessité à agir, à tous les échelons pour transformer notre modèle agricole.

Les Départements, acteurs incontournables de la révolution écologique qui doit s'opérer ne peuvent pas rester immobiles. La Seine-et-Marne, territoire fortement agricole, doit ainsi pleinement participer à la réflexion grandissante dans notre pays concernant la manière de produire et de consommer.

Madame Julie GOBERT et les membres du groupe des élus socialistes et républicains interrogent ainsi le Président du Conseil départemental sur la stratégie du Département pour accompagner les agriculteurs seine-et-marnais dans la nécessaire transition agricole.